

un carnet de route

pour le temps des

ARTS DE LA RUE

2005

2006

2007

présenté par la Fédération des arts de la rue
décembre 2004

un carnet de route pour le temps des ARTS DE LA RUE

En avril 2003, lors d'un rendez-vous avec Jean-Jacques Aillagon, ministre de la culture et de la communication, la Fédération des arts de la rue, organisation professionnelle des arts de la rue, fait la demande d'un temps fort pour les arts de la rue, soutenu par le ministère.

Une année plus tard, la Fédération affirme à nouveau le besoin d'un geste significatif de la part de l'État, en faveur des arts de la rue. C'est à la suite d'un rendez-vous avec Jérôme Bouët, à la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, en juillet 2004 qu'un groupe de travail pour un temps fort pour les arts de la rue est créé à l'initiative de la Fédération des arts de la rue, en collaboration avec le Ministère de la culture.

Ce groupe de travail s'est réuni à quatre reprises entre août et novembre 2004.

Ses participants, représentants des collectivités locales et territoriales, représentants du ministère de la culture et de services associés, professionnels des arts de la rue, avaient pour but de défricher ensemble l'hypothèse d'un temps fort dédié aux arts de la rue.

Par ailleurs, il avait été convenu qu'à l'issue des quatre séances de travail, un document issu des divers travaux, complétés de contributions individuelles d'un certain nombre de participants, servirait de base de réflexion pour la concrétisation de ce temps fort.

Un certain nombre d'éléments ont été ajoutés en annexe du **carnet de route pour le temps des arts de la rue** afin d'enrichir le lecteur dans sa réflexion sur le secteur des arts de la rue et de leur contexte à l'heure actuelle en France.

Les projections développées dans ce document présupposent que des solutions rapides soient trouvées pour consolider les équipes, et notamment pérenniser les emplois culturels et artistiques.

Amélioration des moyens de création, de production et de formation

Un premier constat fait apparaître l'impasse dans laquelle les arts de la rue se trouvent aujourd'hui en raison du manque chronique de moyens de création et de production, et notamment d'outils de travail correctement dotés. Il conviendra, dans un premier temps de développer ces moyens en relation avec les collectivités territoriales concernées. Ceci constitue le premier objectif fortement affirmé par la profession.

Cet objectif concerne notamment le réseau de création et de production des arts de la rue, constitué de lieux qui disposent de moyens trop modestes pour permettre d'appliquer des politiques de résidence de grande envergure, en particulier nationale et internationale.

Par ailleurs, il apparaît essentiel d'ouvrir l'accès à des espaces de recherche, d'écriture, et d'expérimentation à des artistes qui créent pour l'espace public.

Extension du champ d'action des arts de la rue

Les arts de la rue sont en phase d'expansion et nécessitent des dispositifs d'accompagnement de ce développement, et notamment des mesures incitatives pour l'ouverture de nouveaux territoires. Cet accès à de nouveaux espaces signifie également l'accès à une population diversifiée plus étendue. Les territoires à considérer sont autant des territoires géographiques urbains et ruraux, que des espaces

publics à investir artistiquement, que des espaces de production, de création, et de diffusion institutionnels.

Ainsi, par exemple, il serait nécessaire que les scènes nationales et autres scènes institutionnelles s'ouvrent à la programmation hors les murs ; d'élargir la direction des centres dramatiques à des équipes artistiques qui se consacrent aux spectacles pour l'espace public.

Il serait également essentiel de relancer les dispositifs de commande publique et développer les possibilités de financements croisés avec les collectivités locales, en s'appuyant sur d'autres directions que la DMDTS au sein du ministère de la Culture (DAPA, DAP, DDAI), de même que par sur d'autres ministères (Affaires sociales, Intérieur, Education, Environnement, Aménagement du territoire...).

Valorisation des arts de la rue et sensibilisation

Le temps des arts de la rue sera l'occasion de communiquer sur ce secteur, et de diffuser des informations relatives à la diversité des démarches artistiques, comme aux enjeux culturels et sociaux qui sont globalement peu connus des élus, de la population, et d'une partie des professionnels du spectacle, notamment à l'étranger.

La sensibilisation des élus et des collectivités locales passe par l'organisation de rencontres et de séminaires, espaces d'échanges et de réflexion sur le savoir-faire des arts de la rue en relation à l'espace public et à la population.

Un accent sera mis sur des moyens de communication consacrés à la promotion des arts de la rue à l'étranger.

Par ailleurs, il est proposé que la profession s'empare d'un événement, ou d'une série d'événements destinés plus précisément à la visibilité des arts de la rue pour la population.

Enfin, il est nécessaire d'approfondir la connaissance du secteur par le biais notamment de groupes de recherches, et d'études sur des questions économiques (emploi...), administratives (conditions de l'occupation du domaine public...), juridiques (statuts...), et surtout esthétiques.

Modalités d'organisation et financement

Partenaires pour un temps des arts de la rue

Le succès du temps des arts de la rue dépend fortement du mode de relation entre les partenaires concernés, et notamment l'État et les collectivités territoriales. Les équipes artistiques, au centre des transactions, ont un rôle naturel à jouer afin que les collectivités territoriales s'approprient ce temps des arts de la rue avec autant d'intérêt que l'État.

Par ailleurs, il apparaît nécessaire que d'autres ministères comme organisations para-ministérielles (ONDA, AFAA, ...) s'associent au ministère de la culture afin d'amplifier l'impact du temps des arts de la rue.

Durée du temps fort

Le temps pour les arts de la rue ayant pour objectif également de consolider le secteur, il est réaliste de l'imaginer sur une durée minimale de trois années permettant la réflexion, la concertation, et l'installation de nouveaux projets (créations comme modes de production et de diffusion) et dispositifs.

Trois étapes sont envisagées :

- 2005, temps de préfiguration, de concertation et de transaction entre les divers partenaires,
- 2006, temps des premières actions et de la communication,
- 2007, temps de l'élargissement du champ d'action et de l'évaluation.

Modalités de fonctionnement

La création d'un groupe de pilotage composé de personnalités de la profession, des milieux artistiques et " périphériques ", de représentants de collectivités locales et territoriales comme du ministère et d'associations para-ministérielles est préconisée.

Le rôle de ce groupe sera de faire des propositions. Il n'est pas décisionnaire.

Il veillera au respect des objectifs du temps des arts de la rue tout comme à la juste attribution des budgets dégagés pour le temps des arts de la rue.

Ce groupe de pilotage serait décliné en collèges thématiques dont l'avancée des travaux serait répercutée en séances plénières.

Un collège d'organisation transversal accompagnerait l'ensemble du dispositif.
Enfin, il pourrait être envisagé de mettre en place une présidence plurielle.

Moyens financiers

Du point de vue de la profession et à la demande de la Fédération des arts de la rue, l'objectif visé est un soutien significatif accru de la part de l'État (ministère de la Culture et autres). Les besoins estimés sont de 12 millions d'euros en budget constant à l'issue du temps des arts de la rue pour un financement actuel de 6 millions d'euros, avec une montée progressive entre 2005 et 2007 (soit 2 millions d'euros par an).

Le temps des arts de la rue permettra d'inciter les partenaires locaux et territoriaux à renforcer ou initier des moyens pour le secteur. Moyens qu'il conviendrait d'envisager sur des durées minimales de trois ans, par exemple.

un carnet de route pour le temps des ARTS DE LA RUE

• Synthèse générale	2
• Sommaire	5
• Introduction / Intentions	6
1 • Le groupe de travail.....	7
• objectifs et composition	
• comptes-rendus des quatre séances de travail	
1) Séance du 17 août 2004.....	9
2) Séance du 30 septembre 2004.....	12
3) Séance du 21 octobre 2004.....	15
4) Séance du 25 novembre 2004.....	18
2 • Contributions écrites	21
- Contribution de Daniel Andrieu, Atelier 231, page 21	
- Contribution de Pierre Bourguignon, député-maire de Sotteville-lès-Rouen, page 23	
- Contribution d'Ema Drouin, Deuxième groupe d'intervention, page 25	
- Contribution d'Anne Guiot et de la Cité des arts de la rue, page 27	
- Karwan, page 29	
- La FAIAR, page 29	
- La Cie Générisk Vapeur, page 30	
- Contribution de Maud Le Floc'h, Cie off/Mission-repèrages, page 32	
- Contributions de Philippe Saunier-Borrell, Pronomades en Haute-Garonne, page 35	
- Contributions de Pierre Sauvageot, Lieux Publics à Marseille, page 39	
- Contribution de Jean-Marie Songy, Festival d'Aurillac et Furies en Champagne, page 43	
- Contribution de Serge Van der Hoeven, maire de Vieux-Condé, page 45.	
3 • Annexes	47
- Propositions pour le spectacle vivant, arts de la rue - ministère de la culture DMDTS	
- Débat sur le spectacle vivant, rapport Latarjet.	
- Quelques données chiffrées sur les arts de la rue	
- Manifeste de la profession " De l'air pour l'espace public", 2002	

LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE : UN ENJEU CULTUREL ET ARTISTIQUE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

À une période cruciale où l'avenir du spectacle vivant est largement mis en question et débattu, affirmer un temps des arts de la rue ne doit pas être anodin.

Il est ainsi frappant de constater à quel point les problématiques de ce secteur professionnel entrent en résonance avec les constats et perspectives que dessine le rapport de Bernard Latarjet ou celui du ministère de la Culture pour "préparer l'avenir du spectacle vivant".

Parce que ces arts multiples sont fondés sur un rapport direct à la population et aux collectivités publiques, parce qu'ils investissent l'espace public comme autant de scènes urbaines ou rurales, parce qu'ils se nourrissent des problématiques de la ville d'aujourd'hui et à venir, ils continuent de faire preuve d'une réelle vitalité artistique et constituent, à tous ces titres, plus qu'un enjeu culturel et artistique, un enjeu de société.

Un temps des arts de la rue doit donc être l'occasion pour le ministère de la Culture de s'attaquer aux défis majeurs qu'il se pose quand il entend "ouvrir le spectacle vivant à d'autres publics" et "placer l'artiste au cœur de la cité" (1).

Deux ambitions fondatrices et inhérentes au mouvement des arts de la rue qui doivent aujourd'hui prendre une nouvelle dimension.

Pour cela, ces formes artistiques ont besoin de plus de reconnaissance, plus de visibilité et plus d'ouverture.

Outre la question sous-jacente des moyens financiers accordés aux artistes et professionnels de ce secteur, un temps des arts de la rue doit tout d'abord être l'occasion pour le ministère de la Culture d'affirmer de manière volontaire la qualité, la créativité et l'innovation dont témoignent ces formes artistiques. Il s'agit ici d'un enjeu symbolique non négligeable si l'on considère le manque d'intérêt que manifestent les réseaux de production et de diffusion, subventionnés pour ces propositions, ou encore la frilosité de créateurs plus proches du monde de l'art contemporain à être associés aux arts de la rue lorsqu'ils investissent l'espace public.

Cette reconnaissance institutionnelle doit s'accompagner d'un travail particulier de sensibilisation et de communication auprès des médias et des partenaires naturels des arts de la rue que sont les collectivités locales. Une préoccupation constante de visibilité, de lisibilité et d'image qui pourrait se manifester à l'occasion du temps des arts de la rue.

Enfin, ce temps des arts de la rue doit être le moment de l'expérimentation, le moment de sortir des schémas classiques des politiques culturelles en associant le plus largement possible les autres directions du ministère de la Culture (DAPA, DAP, DDAI), d'autres ministères (Travail, Ville, Intérieur, Environnement, ...) et les collectivités locales. La dimension pluridisciplinaire des arts de la rue et leur capacité à défricher de nouveaux territoires de l'art, à inventer de nouveaux rapports à la population, à impliquer les acteurs d'un territoire, à interroger la ville, son patrimoine et son organisation, sont autant d'arguments pour expérimenter de nouveaux partenariats, de nouveaux modes de financements, et pour nourrir les études (économiques, sociologiques, esthétiques) indispensables à ce secteur artistique.

Ce carnet de route est l'expression d'un groupe de travail ouvert à toutes les contributions des acteurs attentifs et attendus des arts de la rue (artistes, producteurs, diffuseurs, Fédération des arts de la rue, élus, responsables des affaires culturelles, administrations publiques). Il se veut le reflet des ambitions et des motivations d'un secteur professionnel : faire de la diversité une force, être en prise avec les aspirations d'une société, d'une collectivité, d'une population, d'individus, et revendiquer une parole artistique. Dans ce sens, le carnet de route formule des préconisations sur l'organisation de ce temps des arts de la rue qui semble devoir s'inscrire dans la durée, propose des mesures structurantes, et évalue les moyens qui lui sont nécessaires.

(1) Proposition pour préparer l'avenir du spectacle vivant, ministère de la Culture, octobre 2004.

Le groupe de travail pour le temps des arts de la rue

- Un groupe de travail pour une année des arts de la rue s'est constitué à l'initiative de la Fédération des Arts de la Rue, et en collaboration avec le Ministère de la Culture (DMDTS).
- Ce groupe a été composé, en un premier temps, de membres permanents. Sa composition a évolué en fonction des besoins du groupe, du ministère ou de la profession, avec la présence de personnalités invitées selon la thématique des séances de travail.
- Trois groupes de partenaires se sont associés : les collectivités publiques et territoriales, l'État et la profession.
- Le groupe de travail s'est rassemblé quatre fois entre août et décembre 2004.
- La première séance de travail qui s'est déroulée à Aurillac le 17 août 2004 s'attachait à produire un rapide état des lieux de la création, la production et la diffusion des arts de la rue.
- Un second temps fut consacré à des premières réflexions sur les enjeux, le budget alloué, le calendrier, le champ artistique concerné et les partenaires des arts de la rue.
- Au cours de la deuxième séance, ce sont les enjeux du temps des arts de la rue qui ont été débattus.
- La troisième séance a été consacrée aux interactions entre les divers partenaires des arts de la rue et à leurs modalités de fonctionnement.
- C'est pendant la quatrième séance que la méthode de travail et le mode d'organisation du temps des arts de la rue ont été abordés.
- L'objectif global du groupe était de réaliser un " canevas " pour contribuer à ce que le temps des arts de la rue soit au plus proche des besoins et des attentes des partenaires. Les questions mises en débat au sein du groupe ont été enrichies par des contributions écrites échangées pendant la durée des travaux.

Membres permanents

- 1) Daniel Andrieu, directeur de l'Atelier 231 à Sotteville-les-Rouen.
- 2) Pierre Bourguignon, député-maire de Sotteville-lès-Rouen, président du groupe d'étude parlementaire pour les arts de la rue.
- 3) Rémy Bovis, conseiller pour les arts de la rue et les arts du cirque auprès de Christophe Girard, maire-adjoint à la culture de la ville de Paris.
- 4) Pascale Canivet, coordinatrice générale de la Fédération des arts de la rue.
- 5) Antoine Cassan, chargé de mission Arts vivants au Conseil régional de la région Ile de France.
- 6) Elena Dapporto, chargée de mission à la DMDTS.
- 7) Karine Delorme, maire-adjointe à la culture de la ville de Chalon-sur-Saône.
- 8) Jean Digne, président d'HLM.
- 9) Ema Drouin, directrice artistique de la compagnie Deuxième groupe d'intervention.
- 10) Anne Guiot, coordinatrice générale de la Cité des Arts de la rue.
- 11) Jean-Raymond Jacob, directeur de la Compagnie Oposito, président de la Fédération des arts de la rue.
- 12) Maud Le Floc'h, co-directrice de la Compagnie Off et chef du projet Mission repérages.
- 13) Marie Moreau-Descoings, inspectrice à la DMDTS.
- 14) Claude Morizur, co-directeur du Fourneau de Brest,
- 15) Philippe Saunier-Borrell, directeur des Pronomades en Haute-Garonne.
- 16) Pierre Sauvageot, directeur de Lieux Publics, Centre national de création pour les arts de la rue.
- 17) Bruno Schnebelin, co-directeur de la compagnie Ilotopie.
- 18) Stéphane Simonin, directeur d'HLM.
- 19) Jean-Marie Songy, directeur artistique du Festival Éclat à Aurillac et du festival Furies de Châlon-en-Champagne.
- 20) Alain Taillard, administrateur de la Compagnie Jo Bithume et des Accroche-Cœurs.

Membres invités :

- 1) Bernard Bellot, directeur artistique du SAMU, Pierrefitte.
- 2) Antoine Billaud, chargé de mission, HLM.
- 3) Jean-Christophe Bonneau, conseiller à l'ONDA.
- 4) Pierre Duforeau, co-directeur de Komplex Kapharnaum, Villeurbanne.
- 5) Jean-Baptiste Duperray, directeur artistique de la Cie des Quidams, Bourg-en-Bresse.
- 6) Antoine-Laurent Figuière, directeur-adjoint de la DRAC Bourgogne.
- 7) Virginie Foucault, directrice de la salle Boris Vian (Les Turbulentes, le Boulon), Vieux-Condé.
- 8) Louis Joinet, président de l'UFISC, président du Parapluie.
- 9) Françoise Léger, co-directrice de la Cie Ilotopie/Le Citron Jaune, Port-Saint-Louis du Rhône.
- 10) Thierry Lorent, directeur artistique d'Annibal et ses éléphants, Colombes.
- 11) Isabelle Loursel, cabinet du maire de Sotteville-lès-Rouen.
- 12) René Marion, directeur de l'Avant-Scène à Cognac.
- 13) Sandrina Martins, chargée de mission rue et cirque à la direction des affaires culturelles de la ville de Paris.
- 14) Ghislain Mille, conseiller pour le théâtre en DRAC Bourgogne.
- 15) Stéphane Négrin, chargé de mission arts de la rue, arts du cirque et marionnettes à l'AFAA.
- 16) Pascale Petit, attachée parlementaire de Pierre Bourguignon.
- 17) Katell Pouessel, conseillère pour le théâtre en DRAC PACA.
- 18) Claude Renard, Institut des villes-Nouveaux territoires de l'art, Paris.
- 19) Marie-Claire Riou, conseillère pour le théâtre en DRAC Midi-Pyrénées.
- 20) Serge Van der Hoeven, maire de Vieux-Condé, conseiller général du Nord.

groupe de travail

séance du 17 août 2004 - AURILLAC

Etaient présents : Daniel Andrieu (Atelier 231), Rémy Bovis (cabinet de la mairie de Paris), Pascale Canivet (Fédération des arts de la rue), Elena Dapporto (D.M.D.T.S.), Ema Drouin (Cie 2ème groupe d'intervention), Pierre Duforeau (Cie Komplex Kapharnaum), Jean-Raymond Jacob (Fédération des arts de la rue), Louis Joinet (UFISC), Maud Le Floc'h (Cie off), Françoise Léger (Cie Ilotopie), Isabelle Loursel (cabinet de la mairie de Sotteville-lès-Rouen), René Marion (Théâtre l'Avant Scène de Cognac), Sandrina Martins (Affaires culturelles de la ville de Paris), Marie Moreau-Descoings (D.M.D.T.S.), Claude Morizur (Le Fourneau), Philippe Saunier-Borrell (Les Pronomades), Pierre Sauvageot (Lieux Publics), Bruno Schnebelin (Cie Ilotopie), Stéphane Simonin (HLM), Jean-Marie Songy (Festival Éclat), Alain Taillard (Cie Jo Bithume).

Excusés : Karine Delorme (maire-adjointe à la culture à Chalon-sur-Saône), Jean-Digne (HorsLesMurs), Anne Guiot (Cité des Arts de la Rue), Antoine Cassan (Conseil régional d'Ile de France).

Jean-Raymond Jacob, président de la Fédération, introduit la séance en rappelant les circonstances de la création du groupe de travail.

La demande faite au ministère par la Fédération en avril 2003, au nom de la profession, d'une année des arts de la rue, est restée en suspens jusqu'à cette année en raison de la crise de l'intermittence. Elle a rebondi en juillet 2004 avec la décision de mettre en place un groupe de travail pour l'année des arts de la rue, groupe réuni à l'initiative de la Fédération, en collaboration avec le Ministère de la culture -DMDTS. Groupe, en outre, qui pose les premiers jalons d'une réflexion et d'un débat général sur les arts de la rue.

Chacun des participants du groupe réuni ce jour est amené à se prononcer sur l'idée d'un temps fort pour les arts de la rue.

Lors du tour de table qui s'est déroulé pendant la première réunion, des points de vue sont exprimés autant en ce qui concerne des constats d'ordre général qu'une projection sur ce que pourrait être l'année des arts de la rue. Les propos résumés ci-dessous répercutent la pluralité des points de vue.

Première partie : réflexions plurielles générales

Au sujet de la création :

- Les moyens attribués aux arts de la rue sont très en deça des besoins des projets existants.
- Le fonctionnement des compagnies, de même que les créations récentes, ont souffert des événements qui se sont déroulés en 2003.
- La tendance à la création de spectacles sous des " formats " que le marché professionnel semble favoriser, au détriment de la diversité, s'amplifie.

Au sujet de la diffusion :

- Les politiques culturelles locales s'articulent souvent autour de formes festivières plutôt qu'elles ne développent l'implantation d'équipes de création.
- La prise de risque en ce qui concerne la programmation reste restreinte.
- L'intérêt des partenaires politiques est plus marqué pour les dimensions animatoires et festives des arts de la rue que pour la dimension artistique.
- Le réseau traditionnel des salles s'ajuste difficilement au traitement de la diffusion des arts de la rue (notamment pour la gratuité).

Au sujet de la production :

- L'insuffisance chronique de moyens ne permet pas un accompagnement satisfaisant des projets de création.
- Des apports financiers sont nécessaires pour les compagnies -au-delà des apports en " nature " que représentent les résidences de création.

Au sujet de la reconnaissance :

- Les arts de la rue ne sont pas considérés comme un secteur artistique à part entière.
- Rejoindre le " droit commun " signifie partiellement être doté d'outils plus performants et plus nombreux, nationaux comme locaux.
- L'ouverture des réseaux institutionnels aux arts de la rue semble stagner.

Au sujet du public :

- Il apparaît nécessaire de mieux connaître le public des arts de la rue, sur d'autres données que des données quantitatives.
- Une œuvre identifiée comme faisant partie des arts de la rue se lit aussi bien dans son rapport au public, que dans celui à l'espace public.

Deuxième partie : un temps fort pour les arts de la rue

Au sujet des enjeux :

L'enjeu d'une initiative d'ampleur nationale est de pouvoir mobiliser plusieurs partenaires institutionnels, en raison de la nature même des arts de la rue qui investissent d'autres espaces que ceux consacrés habituellement à l'art, et qui développent d'autres approches du public et de l'œuvre.

Le temps fort doit dépasser le seul soutien aux projets prévus par les équipes artistiques et culturelles pour 2005, et 2006. Il doit susciter des inventions et aller au-delà, aider à franchir des limites. Par le biais de commandes ?

Cependant, il doit aussi permettre de consolider le secteur de façon pérenne. En facilitant la structuration du secteur, en développant un schéma d'aménagement du territoire pour les arts de la rue, en conservant sur la durée les moyens amorcés par le temps fort. En renforçant les outils existants et facilitant l'émergence d'autres outils structurants. La profession estime que les mesures budgétaires nouvelles décidées par l'État au titre des exercices 2005 et 2006 doivent être pérennisées.

Les objectifs sont triples : politiques (coup de projecteur également pour régler des questions juridiques, mettre en place des règlements et inscrire de nouveaux dispositifs) ; artistiques (en relation avec l'insuffisance des moyens, et pour une écriture artistique du temps fort pour les arts de la rue) ; professionnels (franchir une étape de développement pour le secteur dans sa globalité).

Ce temps fort doit aussi approfondir la réflexion sur les arts de la rue. Des débats et des études peuvent y être menés (notamment sur l'espace public et le public).

Ce temps fort doit permettre de sensibiliser divers publics aux arts de la rue : les spectateurs, le milieu du spectacle dans sa globalité, les élus et les partenaires des arts de la rue dans les collectivités publiques, les ministères autres que celui de la culture.

Il doit également inclure des opérations de relations publiques.

Au sujet du budget et du calendrier :

Les services de la DMDTS, direction actuellement porteuse du temps fort pour les arts de la rue au sein du ministère de la culture, ont demandé l'inscription de 1 300 000 euros de mesures nouvelles sur le budget 2005 pour amorcer le projet dès la fin 2005.

Cette demande, comme l'ensemble du budget de la DMDTS, doit être votée à l'automne 2004 par le Parlement.

Si la proposition d'une année des arts de la rue et le premier budget sont validés, il sera nécessaire de renforcer les moyens en 2006, notamment par le biais de la participation des autres partenaires.

Au-delà de la DMDTS au ministère de la culture, il est nécessaire d'avoir le soutien des autres directions telles que la DAPA, et la DDAI, ainsi que les DRACs, voire celui d'autres ministères pouvant être sensibilisés aux arts de la rue (intérieur, environnement, politique de la ville...).

De même, il est essentiel que les collectivités locales et territoriales soient actrices de ce temps fort (et notamment dans la perspective de nouvelles politiques culturelles, ou sur le plan de la formation).

Au sujet de la dénomination du temps fort pour les arts de la rue :

La durée d'une année étant trop courte pour mettre en œuvre et développer un temps fort porteur de sens, il apparaît que la dénomination " année des arts de la rue " ne convient pas.

Diverses propositions sont faites : la France, capitale européenne des arts de la rue ; quatre saisons pour les arts de la rue ; les années des arts de la rue... Aucune proposition n'est retenue lors de la réunion.

Au sujet du champ artistique concerné :

La question du champ artistique est abordée. Les ouvertures sont souhaitables. Il semble cependant important de proposer des limites afin que ce moment puisse apporter des réponses aux problématiques intrinsèques à la profession.

L'extension du champ doit permettre une meilleure reconnaissance et le développement du partenariat avec d'autres secteurs proches, tels que l'architecture et l'urbanisme. La limite de cette extension sera celle des moyens mis en œuvre.

EN BREF

La première réunion du groupe de travail a été l'occasion de démarrer une dynamique de réflexion sur un temps fort pour les arts de la rue.

Le groupe se réunira à trois autres occasions, les jeudi 30 septembre, jeudi 21 octobre, et jeudi 25 novembre (à partir de 14 H jusque 18 H).

L'objectif final est la rédaction d'un livre blanc pour le temps des arts de la rue destiné à pointer des enjeux de développement et faire des propositions afin que le temps fort consacré aux arts de la rue se déroule au plus proche des intérêts de l'ensemble des acteurs des arts de la rue, et au plus près du sens artistique et des spécificités de ce secteur.

Le groupe de travail diffusera les informations concernant ses travaux en continu.

Pour des raisons de confort de travail, plutôt que de confidentialité, des auditeurs libres ne seront pas admis pendant les séances de travail. Cependant, il reste possible à celui qui le désire de contacter la coordination de la Fédération pour demander des informations complémentaires, ou interroger le groupe de travail sur des questions qui le préoccupe.

groupe de travail

séance du 30 septembre 2004 - PARIS

Etaient présents : Jean Digne (HLM), Stéphane Simonin (HLM), Daniel Andrieu (Atelier 231), Pascale Petit (groupe d'études parlementaire pour les arts de la rue), Isabelle Loursel (Ville de Sotteville-lès-Rouen), Anne Guiot (APCAR), Philippe Saunier-Borrell (Pronomades), Elena Dapporto (DMDTS), Marie Moreau-Descoings (DMDTS), Rémy Bovis (Ville de Paris), Karine Delorme (Ville de Chalon-sur-Saône), Jean-Marie Songy (Eclats /Furies), Claude Morizur (Le Fourneau), Pierre Sauvageot (Lieux Publics), Jean-Raymond Jacob (La Fédé), Pierre Duforeau (KompleX Kapharnaüm), Antoine Cassan (Région Ile de France), Maud Le Floc'h (Cie Off), Pascale Canivet (La Fédé).

Invités : Katell Pouëssel (DRAC PACA), Antoine-Laurent Figuière (DRAC Bourgogne), Marie-Claire Riou (DRAC Midi-Pyrénées), Bernard Bellot (le SAMU), Thierry Lorent (Annibal et ses éléphants).

Excusés : René Marion (Coup de Chauffe), Alain Taillard (Cie Jo Bithume), Bruno Schnebelin (Ilotopie), Ema Drouin (Deuxième groupe d'intervention).

La réunion portait sur " les enjeux d'un temps fort pour les arts de la rue ". Lors des réunions suivantes, deux autres thèmes seront débattus : les partenaires des arts de la rue et leurs modes de partenariat (le 21 octobre) ; l'organisation et la méthode de travail adoptées pour la préfiguration en 2005 (le 25 novembre). Il est convenu que la mise au point du livre blanc nécessitera éventuellement de fixer une dernière séance de travail.

Le livre blanc sera nourri des débats du groupe de travail comme des contributions écrites de ses membres. Les contributions que leurs auteurs ont accepté de rendre publiques sont accessibles sur le site de la Fédération des arts de la rue : <http://www.lefourneau.com/lafederation>.

Postulats ou fondamentaux

Postulat, nom, proposition qui ne peut être démontrée, mais qui est nécessaire pour établir une démonstration.

Fondamental, adjectif, 1) qui sert de fondement ; qui a un caractère essentiel et déterminant. 2) qui se manifeste avant toute chose et à fond.

Le Robert illustré d'aujourd'hui en couleur(1996).

La question des enjeux commence par la clarification préalable d'un certain nombre de postulats ou fondamentaux. La première partie de la réunion est consacrée à la formulation des éléments constitutifs du temps fort pour les arts de la rue.

-A quoi cela sert-il ? A consolider et développer la structuration du secteur en premier lieu. Puis à célébrer. Ensuite à communiquer, non pas sous forme d'opérations médiatiques d'envergure, mais pour palier la méconnaissance du public comme des partenaires.

- De quoi s'agit-il ? De mettre l'accent sur les arts de la rue, dans l'acception professionnelle des termes, à savoir en concentrant cette notion sur trois dimensions : le spectacle vivant, le rapport et le jeu avec le public, l'espace public en tant qu'espace de jeu. Ainsi, le cœur du sujet est bien le spectacle vivant pour l'espace public, quelles que soient les disciplines artistiques concernées. Les domaines artistiques étendus à l'art dans la ville, l'art des villes , ou autre terminologie mettant en relation art et territoires, architecture, urbanisme... peuvent être concernés en périphérie.

- Quelle est sa durée ? La notion d'année étant davantage liée aux contraintes des exercices budgétaires qu'à une durée signifiante pour le secteur, c'est l'inscription du temps en tant que moment repéré qui est essentielle. Il est suggéré que l'opération envisagée soit désormais appelée " le temps des arts de la rue ", suggestion qui rencontre l'adhésion de l'assemblée. Ce temps commence par une période de préfiguration, en 2005, qui s'appuie sur la déclaration du ministre de la culture attribuant 2 M € pour lancer une initiative forte pour le secteur. Il se poursuit, dans toute son ampleur, en 2006. Ces deux années sont à considérer comme une période d'impulsion donnant lieu à des développements ultérieurs.

- Qui est concerné ? Les artistes. Le public. Les collectivités locales et territoriales. Les artistes sont ceux qui jouent avec la population. Le public est au centre des arts de la rue, non en tant que sujet du lien social, mais en interactivité avec les productions artistiques. Les collectivités locales sont garantes de l'espace public en tant qu'espace commun.

Les enjeux

Enjeu, nom : 1) argent que l'on met en jeu au début d'une partie et qui doit revenir au gagnant.

2) Ce que l'on peut gagner ou perdre, dans une compétition, une entreprise.

Le Robert illustré d'aujourd'hui en couleur (1996).

Le résumé des enjeux du temps des arts de la rue se concentre sur trois points, en fonction du point de vue considéré : celui de l'État, celui des collectivités, celui de la profession.

Enjeux pour l'État :

Pour le Ministère de la culture et de la communication, il s'agit de donner davantage de moyens à un secteur en développement. Ces moyens peuvent être amplifiés par l'apport éventuel de directions du ministère de la culture autres que la DMDTS, mais surtout par celui d'autres ministères, ainsi que des collectivités locales et territoriales. Les deux millions d'euros attribués en 2005 amorcent le mouvement.

Par ailleurs, ces mesures interviennent au moment où l'État passe d'un mode de comptabilité publique à un autre dans le cadre du changement de la loi de finances et où le rôle des préfets de région et des services de l'État en région est réaffirmé dans la gestion des crédits déconcentrés (plus de fléchage, par exemple). Lancer une telle opération représente également un enjeu en termes de structuration territoriale pour lutter contre les déséquilibres actuels. De plus, si les collectivités territoriales s'emparent de l'occasion, cet aspect du projet peut correspondre à deux des trois programmes élaborés pour le Ministère de la culture. Non seulement celui correspondant au soutien de la création, mais aussi à celui concernant la transmission des savoirs et l'action territoriale.

Enfin, un des enjeux est de questionner les axes qui ont été développés jusqu'à récemment par le ministère et qui ont donné lieu à la création des réseaux institutionnels. Ces réseaux doivent aussi être sollicités dans le cadre du temps des arts de la rue.

Enjeux pour les collectivités locales et territoriales :

Pour les collectivités locales et territoriales, les enjeux sont multiples et liés au développement singulier des territoires. La structuration des arts de la rue se pose en terme d'aménagement du territoire. Elle est en lien notamment avec la construction des régions. Le temps des arts de la rue doit avoir un sens qui dépasse le seul apport financier, sens dont la déclinaison sera modelée en fonction de la diversité des territoires.

Ce qui intéresse serait peut-être davantage de l'ordre des pratiques artistiques et de leur incidence sur le lien social. Les arts de la rue ont une relation très sensible aux politiques locales et peuvent poser la question de l'indépendance des projets artistiques.

L'artiste dont l'espace de création et de jeu est public peut aussi permettre d'ouvrir des portes et de trouver des réponses aux tentatives de " privatisation ", voire même de sanctuarisation de l'espace public

S'engager sur le temps des arts de la rue questionne le mode de collaboration État/collectivités.

Enjeux pour la profession :

Pour la profession, les enjeux sont à la fois d'ordre artistique, économique et social. Il s'agit de les concentrer sur les éléments structurants pour notre secteur à moyen terme comme à long terme.

Il est utile de rappeler que le premier d'entre eux est de trouver des solutions acceptables pour remédier à la

crise aiguë de l'emploi artistique et culturel.
Ce préalable assuré, l'art doit rester au premier plan.

Le temps des arts de la rue doit permettre des ouvertures pour la profession, en termes de moyens de création, d'outils comme d'aides à la production et à la création.

De nouveaux modes de diffusion doivent se développer et contribuer à étendre nos pratiques culturelles et artistiques sur l'ensemble du territoire, et notamment en s'appuyant sur les réseaux de diffusion institutionnels.

Le temps des arts de la rue doit être aussi un moment de relations avec les professionnels étrangers, des relations sous forme de réciprocité.

La difficulté pendant la période de préfiguration est de lever des fonds auprès des collectivités publiques. Cette levée de fonds suppose une approche " au cas par cas ". Ses résultats seront variables, notamment en fonction du degré de sensibilisation aux arts de la rue des interlocuteurs interpellés par les professionnels.

La Fédération a un rôle à jouer pour accompagner les démarches locales.

Remarques diverses

- Le temps des arts de la rue doit être considéré comme un dû et non comme l'occasion de prouver que les arts de la rue sont inventifs.
- Il est essentiel de réfléchir à l'image et au message que nous voulons faire passer sur ce moment, même s'il ne s'agit pas de faire de ce temps un moment médiatique.
- La question du moment où une parole forte du ministre annonçant le lancement du temps des arts de la rue est posée.
- La crainte la plus fréquemment entendue est celle d'une concentration de ce temps sur un noyau " historique " des arts de la rue et son incapacité à s'ouvrir.

groupe de travail

séance du 21 octobre 2004 - PARIS

Etaient présents : Rémy Bovis (Mairie de Paris), Maud Le Floc'h (Cie Off), Karine Delorme (élue à la culture de Chalon-sur-Saône), Marie Moreau-Descoings (DMDTS), Elena Dapporto (DMDTS), Jean-Raymond Jacob (La Fédération des arts de la rue/Cie Oposito), Ema Drouin (2ème groupe d'intervention), Claude Morizur (Le Fourneau), Stéphane Simonin (HorsLesMurs), Jean Digne (HorsLesMurs), Pascale Petit (Attachée parlementaire de Pierre Bourguignon), Anne Guiot (APCAR), Isabelle Loursel (Marie de Sotteville-lès-Rouen), Pierre Bourguignon (Député-maire de Sotteville-lès-Rouen, Président du groupe parlementaire pour les arts de la rue), Daniel Andrieu (Atelier 231), Pierre Sauvageot (Lieux Publics), Alain Taillard (Cie Jo Bithume).

Invités : Thierry Lorent (Annibal et ses éléphants), Stéphane Négrin (AFAA), Jean-Christophe Bonneau, Pierre Duforeau (Komplex Kapharnaum), Serge Van Der Hoeven (Maire de Vieux-Condé), Virginie Foucault (Le Boulon-Les Turbulentes, Vieux-Condé), Jean-Baptiste Duperray (Cie des Quidams), Claude Renard (Institut des Villes, Nouveaux territoires de l'Art),

Excusés : René Marion (Coup de Chauffe), Bruno Schnebelin (Cie Ilotopie), Pascale Canivet (Le Fédération des arts de la rue).

La réunion portait sur les partenaires à solliciter dans le cadre du temps des arts de la rue et sur les modalités de partenariats à envisager avec ceux-ci.

Deux types de partenariats ont été examinés :

- ceux entre la profession et les organismes institutionnels tels que l'AFAA et l'ONDA, et les réseaux institutionnels tels que les scènes nationales,
- ceux entre la profession les collectivités locales et territoriales, et l'État.

Les modes de partenariats entre le ministère de la culture et certains autres ministères, et entre la DMDTS et les autres directions du ministère de la culture n'ont pas été abordés lors de la séance.

Le temps des arts de la rue et l'ONDA (Office national de diffusion artistique)

Rappel : la mission de l'ONDA consiste à accompagner la prise de risque artistique en matière de programmation essentiellement dans les lieux pluridisciplinaires (environ 300 lieux aidés). L'ONDA, de par sa connaissance cartographique du spectacle, conseille également les compagnies en recherche de co-producteurs. Association loi 1901, l'ONDA ne peut pas redistribuer des subventions. L'aide aux compagnies reste donc indirecte. Elle ne peut pas non plus répondre aux demandes faites par les collectivités.

En ce qui concerne les arts de la rue, l'ONDA a, d'une part, dépensé un budget global de 100 000 € en 2003, somme qui devrait atteindre 150 000 € en 2004. D'autre part, il a mis en place des rencontres nationales de diffuseurs pour les sensibiliser aux arts de la rue.

Quoique l'ONDA soit limité dans l'accompagnement possible des arts de la rue (notamment car il est nécessaire que les spectacles aidés aient une billetterie), il pourrait être possible de mettre en place un projet global sur un territoire.

La structure est ouverte à la discussion.

Le temps des arts de la rue et l'AFAA (Association française pour l'action artistique)

Rappel : l'AFAA est un opérateur qui travaille conjointement avec le ministère des affaires étrangères et le ministère de la culture. Elle travaille sur le domaine des cultures vivantes. L'AFAA peut être partenaire d'une opération à partir du moment où celle-ci s'est produite en amont sur le territoire français.

En ce qui concerne les arts de la rue, l'AFAA répond à des demandes de programmeurs étrangers qui souhaitent diffuser des spectacles de rue. Ceux-ci doivent avoir fait leurs demandes suffisamment tôt pour que les aides soient budgétées. Une baisse des demandes est constatée en 2004, baisse liée au fait que les programmeurs n'ont pas pu voir les spectacles en raison de la crise de l'intermittence en été 2003.

La première phase de travail que l'AFAA peut mettre en route est celle de la promotion des arts de la rue à l'étranger, par le biais d'outils de communication qui pourraient être élaborés conjointement avec la profession dont HorsLesMurs.

Ensuite, l'AFAA peut faire venir des programmeurs en France pendant la durée du temps fort des arts de la rue. Les répercussions de ce travail à l'étranger seront nécessairement différés par rapport à l'opération en France. Actuellement, un programme AFAA, Circasia, issu de l'année des arts du cirque mobilise l'AFAA. Un programme pour les arts de la rue peut être envisagé à l'issue de Circasia, à la fin de 2006.

Une réflexion sur le travail à mettre en place en amont peut être menée dès 2005.

Le temps des arts de la rue et les collectivités locales et territoriales

Plusieurs réflexions issues des expériences entre les collectivités locales et les arts de la rue sont énoncées.

- La question de l'organisation de la ville : les règles ont changé. Du plan d'occupation des sols, les communes passent au plan d'urbanisme local. D'une logique de projets, elles passent à l'évolution des territoires liés aux perspectives avec les habitants. La culture fait partie des moyens qui peuvent transformer le cadre de vie.
- La question du territoire : ce sont les territoires et leur population qui dictent la façon de les investir.
- La question de la relation entre élus et élus ; la difficulté dans les collectivités locales est de convaincre les élus, au-delà de celui qui est chargé de la culture.
- La question de la démarche des collectivités : investir dans les arts de la rue peut représenter une économie de moyens d'échelle pour les collectivités dans la mesure où cela évite les contraintes importantes et les coûts de fonctionnement de structures fixes. Par ailleurs, c'est une façon de travailler en relation avec les artistes sur et avec le cadre de vie des concitoyens. Cette démarche ne cadre pas avec l'instrumentalisation.
- La question de l'instrumentalisation : deux types d'instrumentalisation sont évoquées, l'une fait référence à l'utilisation des spectacles de rue à des fins animatoires, l'autre à celle de la population lorsque celle-ci est " utilisée " à des fins expérimentales par les artistes.
- La question de la diffusion : la diffusion de spectacles hors les murs est un moyen d'aller vers les publics. Elle est aussi un moyen de soutenir la création pour certaines collectivités.
- La question du festival : les festivals jouent un rôle important vis-à-vis de la population en s'installant dans la durée sur un territoire. Des festivals à taille réduite correspondent aussi aux besoins des petites communes.
- La question de la production : la production est souvent considérée comme un investissement à fonds perdu par les collectivités. Traditionnellement, l'État finance la création, les communes financent les festivals. Un contrat ayant trait au développement d'une collectivité locale en relation avec l'accompagnement des arts de la rue permettrait une interaction entre création, production et diffusion.

De nombreuses remarques ont trait à **la relation entre les quatre partenaires** du temps des arts de la rue : l'artiste, la collectivité territoriale, l'État et la population :

- La question de la relation entre l'artiste et la population : une équipe artistique peut arrêter le quotidien ou s'inscrire dans le quotidien. Montrer l'oeuvre en processus de création participe à la médiation entre l'artiste et la population.
- La question de la relation de l'artiste au territoire : certaines créations sont conçues pour des espaces publics à défricher artistiquement. Les interlocuteurs qui permettent aux artistes d'en disposer sont parfois difficiles à identifier et à convaincre. Ouvrir ces nouveaux espaces de création représente un travail conséquent pour

chaque compagnie. Ces avancées ne sont pas capitalisées actuellement. Le temps des arts de la rue pourrait être l'occasion d'enclencher des synergies qui faciliteraient une présence artistique dans de nouveaux espaces. Par ailleurs, il s'avère de plus en plus difficile d'intervenir dans l'espace public. Le rôle de la municipalité comme facilitateur reste essentiel.

-La question de la relation entre la collectivité locale et l'artiste : pour les collectivités, les manières de travailler et de diffuser ont autant d'importance que le spectacle. Le rôle de la collectivité est de favoriser les rencontres et la construction de relations. Ces relations sont plus ou moins avancées selon le territoire. Les actions à imaginer pour le temps des arts de la rue sont à adapter en fonction de l'état des lieux.

-La question de la relation entre collectivités territoriales et collectivités territoriales : la difficulté est de convenir d'une action commune qui mobilise l'ensemble des collectivités dont les intérêts sont différents. Certains projets peuvent être reconnus et soutenus comme relevant de l'intérêt communautaire.

-La question de la relation entre l'artiste et la collectivité locale : la crainte de l'artiste face à la collectivité locale est celle d'une atteinte à sa liberté. Le risque est le même vis-à-vis de l'État.

-La question de la relation entre la collectivité locale et l'État : les élus locaux peuvent avoir l'impression de n'être interpellés qu'en tant que payeurs. Ils doivent être étroitement associés au temps des arts de la rue si leur participation est sollicitée.

-La question de la relation entre l'État et les collectivités territoriales : la situation politique actuelle et le résultat des dernières élections régionales compliquent l'interaction directe entre l'État et les collectivités territoriales.

-La question de la relation entre les arts de la rue et les valeurs républicaines : les arts de la rue investissent l'espace public, espace culturel de rencontre et de découverte de l'autre. Le temps des arts de la rue pourrait être l'occasion de valoriser une des fonctions de l'espace public comme espace de discrimination positive.

EN BREF

Au-delà des demandes des artistes qui ont besoin que l'espace public, territoire des collectivités locales, soit plus praticable et réellement ouvert aux propositions artistiques, ce qui suppose une réglementation favorable, la formation des services techniques...voire une charte d'accueil, il apparaît que le succès du temps des arts de la rue sera tributaire également d'une association équilibrée entre les collectivités locales et territoriales, l'État, et la profession.

En fin de séance, des questions sont posées sur les modalités de fonctionnement -comité de pilotage, groupes de travail thématiques, élaboration du livre blanc...- à envisager pour la durée du temps des arts de la rue. Les participants aborderont ce point lors de la dernière réunion du groupe de travail programmée le 25 novembre 2004.

groupe de travail

séance du 25 novembre 2004 - PARIS

Etaient présents : Rémy Bovis (Mairie de Paris), Maud Le Floc'h (Cie Off/Polau, Tours), Jean-Marie Songy (Eclat d'Aurillac, Furies en Champagne), Karine Delorme (élue à la culture de Chalon-sur-Saône), Marie Moreau-Descoings (DMDTS), Elena Dapporto (DMDTS), Jean-Raymond Jacob (La Fédération des arts de la rue/Cie Oposito), Ema Drouin (2ème groupe d'intervention), Claude Morizur (Le Fourneau de Brest), Antoine Cassan (Conseil régional d'Ile de France), Stéphane Simonin (HorsLesMurs), Jean Digne (HorsLesMurs), Pascale Petit (Attachée parlementaire de Pierre Bourguignon), Isabelle Loursel (Mairie de Sotteville-lès-Rouen), Philippe Saunier-Borrell (Pronomades en Haute-Garonne), Daniel Andrieu (Atelier 231), Pierre Sauvageot (Lieux Publics), Alain Taillard (Cie Jo Bithume), René Marion (Festival Coup de Chauffe), Pascale Canivet (La Fédération des arts de la rue).

Invités : Jean-Christophe Bonneau (ONDA), Jean-Baptiste Duperray (Cie des Quidams), Antoine-Laurent Figuière (Directeur-adjoint de la DRAC Bourgogne), Ghislain Mille (conseiller théâtre à la DRAC Bourgogne), Antoine Cassan (Conseil régional d'Ile de France).

Excusés : Thierry Lorent (Annibal et ses éléphants), Serge Van Der Hoeven (Maire de Vieux-Condé), Bruno Schnebelin (Cie Ilotopie).

Le but de la quatrième et dernière séance de travail est de proposer une méthode de travail et des modalités de fonctionnement pour le temps des arts de la rue, éléments qui seront développés dans le document remis au ministre et diffusés à la profession comme aux collectivités locales et territoriales.

Les différentes dimensions de ce temps fort sont abordées et débattues pour aboutir à des lignes directrices.

En début de séance, il est convenu que le document issu des travaux du groupe s'intitulera :
" Carnet de route pour le temps des arts de la rue ".

Les moyens attribués par le ministère de la culture

Les moyens demandés au ministère de la culture correspondent à des attentes fortes de la part de la profession qui se retrouve en situation de stagnation dans son développement faute de ressources équivalentes à celles des autres secteurs du spectacle vivant.

Un premier effort du ministère est fait avec les 2 M \square attribués en 2005 pour amorcer le temps fort pour les arts de la rue. Cet effort doit se poursuivre en s'échelonnant sur plusieurs exercices budgétaires jusqu'à atteindre à terme les 12 M \square de budget constant attribué aux arts de la rue. Ce budget en 2004 est de 6 M 4 \square . L'objectif escompté est pour 2008, à l'issue du temps fort qui se déroulera avec une montée en puissance progressive en 2005, 2006 et 2007.

Ces moyens seront abondés par ceux que les collectivités locales et territoriales dégageront en complément du soutien de l'État pendant la durée du temps des arts de la rue.

Aussi, il y aura une gradation de la lisibilité de la consolidation du secteur.

Un temps des arts de la rue en trois étapes

La première étape, 2005, sera peu lisible puisqu'elle sera consacrée à la concertation et la négociation. Temps nécessaire pour impliquer la grande diversité des acteurs du temps des arts de la rue, aussi bien les institutions que la profession, les différents services de l'État que les collectivités locales et territoriales. Temps opportun pour que chacun s'empare de l'occasion de valoriser et développer les arts de la rue sous des formes adaptées à la multiplicité des situations et des savoir-faire. La priorité ira vers la consolidation des outils existants.

En 2006, il s'agira d'inventer de nouveaux dispositifs de création et de diffusion, de pérenniser l'emploi au sein des équipes constituées, de rendre lisible l'étendue des ressources des arts de la rue, en termes d'enjeux artistiques comme de structures dédiées aux arts de la rue. Ce sera un moment essentiel au niveau de l'information et de la communication sur le secteur. Des actions spécifiques et visibles, notamment pour la population, commenceront pendant cette période.

En 2007, un schéma directeur des arts de la rue, national, et régional, prendra forme. Il s'agira d'ouvrir de nouveaux territoires à la création dans l'espace public, à partir d'un tissu élargi d'acteurs artistiques, culturels et politiques.

C'est grâce à la force d'inventivité du secteur que les actions entreprises se déclinèrent.

C'est à partir de ce temps fort pour les arts de la rue que se dessineront les bases de travail pour la profession dans les 20 années à venir.

Un groupe de pilotage, des collèges, une présidence

Pour piloter le temps des arts de la rue, il apparaît nécessaire de mobiliser 40 à 50 personnes. Les services de l'État (Ministère de la Culture avec ses différentes directions, autres ministères, organismes para-étatiques, HorsLesMurs, l'ONDA, l'AFAA...), les collectivités locales et territoriales (représentants d'organisations comme personnalités politiques) qui devraient être aussi représentées, les professionnels (artistes et institutions, arts de la rue, et autres secteurs du spectacle), et des personnalités extérieures (urbaniste, journaliste, philosophe...).

Par souci d'efficacité, les travaux du temps des arts de la rue seront répartis en collèges thématiques en fonction de thèmes à développer pendant la durée du temps des arts de la rue. Divers domaines sont considérés comme fondamentaux : les enjeux artistiques, l'accessibilité de l'espace public, la communication et l'information, la structuration du secteur, l'aménagement du territoire, et l'évaluation.

Le rôle du groupe de pilotage est de proposer et de coordonner, non de décider. Il a ainsi une fonction incitative. Il doit être capable de porter une parole collective. Il doit pouvoir trouver une articulation au niveau des régions.

Un comité restreint représentant tous les collèges se consacrera à l'organisation globale du temps des arts de la rue.

La présidence jouera un rôle fédérateur, de représentation extérieure. Si aucune personnalité incontournable ne se dessinait, il est envisageable de mettre en place une présidence plurielle. Dans ce cas de figure, trois personnes pourraient faire office de présidence collégiale.

Les enjeux du temps des arts de la rue

Le temps des arts de la rue pose concrètement la question de la place de l'artiste au sein de la Cité. Il doit produire des effets-leviers aussi bien en termes de moyens que d'ouverture de nouveaux territoires. Il doit permettre un approfondissement du lien entre la société et les artistes, et répondre ainsi à une demande sociale en renouvellement.

Il doit contribuer à la résolution des problèmes structurels de l'emploi culturel et artistique, tout au moins au sein du secteur, en encourageant la professionnalisation des personnes et des équipes, et la régulation du fonctionnement des structures.

Il doit être centré sur le développement de la création et de la production.

Il doit enfin inciter à l'excellence, et ouvrir des perspectives à long terme aux plus jeunes.

Le carnet de route pour le temps des arts de la rue

Le contenu de carnet de route est constitué de deux parties :

- les travaux du groupe de travail répartis sur quatre séances,
- les contributions écrites collectées depuis l'ouverture du groupe en août.

Sommaire proposé :

- abstract de deux pages reprenant les lignes directrices,
- note d'intentions,
- le groupe de travail (comptes-rendus et synthèse des séances),
- les contributions écrites.

Ses articulations seront rédigées par la Fédération, en relation avec HorsLesMurs.

Le document final sera remis au ministre de la culture à la mi-décembre et diffusé simultanément à la profession et aux représentants des collectivités locales et territoriales.

Le groupe de travail est dissous à la fin de la séance.

Il appartiendra au ministère d'initier le groupe de pilotage du temps des arts de la rue en 2005.

Des contributions pour le temps des arts de la rue

Les contributions suivantes font écho à diverses pistes de réflexions comme à des opinions multiples qui reflètent la pluralité et la richesse des points de vue sur les arts de la rue.

Elles ont été rédigées entre avril et décembre 2004 et témoignent de la complexité comme de la nécessité de construire un temps des arts de la rue en phase avec les besoins et les attentes des artistes, des collectivités locales et territoriales, et des publics.

contribution de Daniel Andrieu

Daniel Andrieu dirige l'Atelier 231, pôle régional des arts de la rue à Sotteville-lès-Rouen depuis 2002. Par ailleurs, il est directeur artistique du festival des arts de la rue Viva Cité qu'il a dirigé de 1990 à 2001.

D'abord enseignant puis directeur de maisons des jeunes et de la culture, Daniel Andrieu a créé le festival Viva Cité alors qu'il occupait la fonction de directeur des affaires culturelles de la Ville de Sotteville-lès-Rouen.

Daniel Andrieu est également co-auteur de trois ouvrages sur l'histoire de Sotteville-lès-Rouen.

LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE
Novembre 2004

Les arts de la rue : un dialogue entre l'artistique, le politique, le social, la population

Conçus pour surprendre, les arts de la rue s'adressent directement au public qui a une grande liberté d'action, de réaction et d'initiative. Les artistes qui ont choisi les arts de la rue travaillent sur un rapport spécifique à l'espace public et à la population : rapport à la fois fédérateur et empreint de transgression.

Parfois dérangeants, souvent festifs, les arts de la rue sont parfois considérés comme animatoires par des élus qui sous-estiment leur capacité créatrice. Néanmoins, ces derniers, en invitant les arts de la rue sur leur territoire, n'hésitent pas à confier les clés de la ville aux artistes avec lesquels ils partagent, au moins pour un temps, l'usage de la cité (avec différentes motivations, sans doute !)

Arts fédérateurs par excellence, les arts de la rue abordent et doivent aborder aussi ce qui divise pour ne pas devenir alibi à une politique culturelle sans véritable contenu ou à un projet de ville sans véritable sens.

Au-delà de leur caractère événementiel, à travers les lieux de création, les arts de la rue deviennent un élément fondateur d'une politique culturelle, dans leur dimension créatrice. Les relations aux publics trouvent alors une véritable épaisseur. Le temps de la rencontre est vraiment partagé.

Ce qui différencie les arts de la rue d'autres formes d'expression artistique, c'est leur capacité à créer des situations spécifiques à chaque territoire, dans un rapport au public qui pose directement la question de la démocratie locale.

De ce point de vue, les arts de la rue apparaissent aujourd'hui comme l'un des seuls pans de la culture qui instaure un dialogue entre l'artistique, le politique, le social, la population.

Accroître les moyens de production, élargir la diffusion

Dans le secteur des arts de la rue, les moyens de production restent faibles.

Seul le réseau européen IN SITU, depuis peu, a les moyens de monter de véritables productions.

Pour le reste, l'imagination, la débrouillardise, le bricolage, l'abnégation permettent de s'en sortir. Mais, que de temps perdu en dossiers, négociations, vérification, rencontres, déplacements... Tout ce temps inutilisé pour l'acte de création ou son accompagnement.

Mais l'enjeu de la production dans ce secteur n'est pas seulement comptable.

On peut se rendre compte que dans le secteur des arts de la rue, la production, du fait même de ses faiblesses, devient une sorte de processus.

Les notions de créateurs, diffuseurs, publics, formateurs, coproducteurs sont dans une interaction permanente.

Le philosophe Pascal disait "je ne peux pas comprendre le tout si je ne connais pas les parties et je ne peux pas comprendre les parties si je ne connais pas le tout". Il nous invite ainsi à une pensée en navette permanente.

Les arts de la rue, depuis leur création, ont toujours compris la nécessité de relier les choses entre elles, l'artistique et la technique, le théâtre et les arts plastiques, l'architecture et l'urbanité, etc...

Il est donc nécessaire de retravailler les liens qui circulent entre ces différentes notions. Il s'agit aussi de participer à la définition politique d'un projet sur un territoire. Chaque contexte est local, est particulier, il faut en tenir compte afin que soient synthétisées les aspirations des citoyens et la force des propositions artistiques.

Les arts de la rue sont au cœur des problématiques de développement local. Il est encore nécessaire de convaincre les pouvoirs publics. Nos projets peuvent donc s'inscrire dans des procédures classiques d'aménagement du territoire (contrat de plan État-Région, contrat de Ville, contrat de Pays...) afin que le processus création / production irrigue différemment les territoires et consacre enfin aux Arts de la rue des fonctions de transversalité et de proximité avec la population.

Dans cette démarche, la création artistique reste essentielle, mais n'est plus le seul objectif poursuivi.

Cette ouverture de processus de travail sur une volonté, voire une utopie à défendre, présuppose que l'artiste, le producteur, le Maire, le public aient ensemble un désir fort de coopérer dans cette démarche de création.

Cette nouvelle façon de voir les choses provoque l'expérimentation, le tâtonnement, le laboratoire, la sortie d'atelier, les visites de chantier, les rencontres entre artistes, les nouveaux rapports sur le territoire par le biais de rencontres avec la population.

Le producteur doit accompagner la création de ce qu'il aide à produire jusqu'à la diffusion.

La diffusion. En ce qui concerne les arts de la rue, ce qui vient tout de suite à l'esprit, c'est que leur visibilité est synonyme de festivals.

Or les conditions de fabrication, les champs de recherche artistique, l'esthétique sont forcément conditionnés par les modes de diffusion et de rencontre avec le public.

Cela renvoie à la question de l'implication de l'artiste dans la ville. Dans la plupart des Théâtres, il faut que l'artiste intervienne au bon moment, dans un espace-temps très court, avec un public convoqué toujours le même. Sommes-nous plus judicieux avec nos festivals ?

Nous devons rester vigilants pour que nos festivals ne deviennent pas un substitut à la politique culturelle d'une collectivité.

Au contraire, les artistes ont besoin de travailler tout au long de l'année, besoin d'être reconnus, besoin d'une relation avec le territoire.

La résidence est une réponse à ces questions.

La résidence dans un lieu adapté, diversifié, permet les rencontres, les frottements, la confrontation sur un territoire donné. La résidence reste la meilleure garantie de la rigueur, de l'exigence de la création artistique.

Propositions

- Structuration de l'existant. Consolidation des lieux existants - Montants significatifs des coproductions.
- Création de plusieurs centres nationaux ou européens des arts de la rue
- Le temps des arts de la rue doit nous permettre de réaliser une photographie du paysage des Arts de la Rue en France.
- Application des préconisations du rapport de Franceline Spielmann : prise en compte de la FAIAR concernant la formation des jeunes artistes, développement des propositions de l'Atelier 231 (avec la Haute-Garonne) concernant les agents des services municipaux et des intermittents du spectacle.
- Mise au point d'une politique d'aide aux arts de la rue avec l'Office National de Diffusion Artistique
- Concentrer les aides pour les arts de la rue la première année en central (DMDTS) et ensuite aux Drac. La décentralisation est en effet souvent synonyme de dilution.
- Mettre le public au cœur de ce temps des arts de la rue

Nous proposons que les publics soient au cœur de ce temps des arts de la rue :

- paroles de publics,
- colloque novembre 2005 et temps préparatoire,
- école de spectateurs,
- action culturelle,
- communication grand public (un axe fort...).

contribution de Pierre Bourguignon

Urbaniste-sociologue de formation, Pierre Bourguignon met, depuis le début de son engagement politique, son expertise au service du terrain en œuvrant activement pour la politique de la ville et l'aménagement urbain, domaines qu'il a fait siens à l'Assemblée. Président de l'association " Ville et banlieue de France " depuis 10 ans, et membre du Conseil National des Villes, il est aussi vice-président de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, Président de la Commission urbanisme depuis 1989, et président du Schéma de Cohérence Territoriale.

Député-maire de Sotteville-lès-Rouen, Pierre Bourguignon travaille dans sa ville depuis déjà 15 ans sur la diversité sociale dont on parle tant aujourd'hui ; il a depuis longtemps le souci des échelles et des rythmes humains. Au fil des ans, il a mis en place, en complicité avec les habitants, l'un des plus importants festivals des arts de la rue, Viva Cité, point d'orgue d'un travail mené tout au long de l'année.

Il a été parmi les premiers signataires d'une commission d'enquête sur la situation des intermittents du spectacle et l'avenir du spectacle vivant, et il est président du groupe d'études parlementaire sur les Arts de la rue.

LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE
Novembre 2004

La reconnaissance de la place des arts de la rue dans les politiques culturelles a principalement été le fait des collectivités locales alors que dans le même temps les administrations centrales de la culture les ignoraient. Mais si les collectivités ont privilégié cette discipline, ce n'est pas parce que c'est un art populaire et accessible, mais bien parce qu'à priori elle ne comportait pas de contraintes colossales de structures.

Parmi les villes qui depuis font appel aux arts de la rue, nous savons bien qu'elles sont encore nombreuses à le faire dans le but d'animer leur ville et d'accueillir plus de touristes pour générer plus de flux financiers plutôt que pour élargir l'accès de toutes les catégories de population à la culture, de favoriser la création artistique ou d'englober ces arts dans un projet culturel global.

A Sotteville-lès-Rouen, ce n'est pas un hasard si nous nous sommes investis dans les arts de la rue. Quelle discipline mieux que les arts de la rue permet en effet cette rencontre entre les artistes, les artistes et le public, le théâtre de rue, les arts plastiques, la danse et la musique ? Quelle discipline mieux que les arts de la rue, qui en investissant la ville, permet mieux l'appropriation par les habitants de leurs lieux de vie, et offre une nouvelle manière de vivre sa ville ? C'est cette compréhension que nous devons faire partager aux élus des collectivités.

Ainsi ce temps des arts de la rue nous offre une belle occasion **d'inviter les collectivités locales à reconnaître pleinement dans la grande famille du spectacle vivant les arts de la rue comme une discipline à part entière et certainement pas comme un vecteur d'animation locale**, reposant sur aucun fondement, ne proposant aucun sens.

Les Compagnies émettent des craintes à travailler avec les collectivités territoriales comme si c'était simple de travailler avec l'Etat. Elles se demandent le rapport de liberté qu'elles vont avoir avec les élus. Ainsi apparaît-il nécessaire de clarifier la pratique avec ces collectivités.

Le public : notre meilleur médiateur

Le public, les publics, est une question fondamentale pour les collectivités territoriales. Le temps des arts de la rue, c'est avant tout l'année des arts de la rue et de leur public car ce public est notre meilleur médiateur pour que l'Etat mais aussi les collectivités territoriales investissent plus et mieux pour ces arts. **Il convient donc de remettre le public au centre des préoccupations de chacun.**

Cette question touche **à la formation intelligente et à l'apprentissage** en jouant sur la monstration des différents lieux et moments de la ville. Il s'agit de stimuler une "appétence culturelle" qui s'alimente des pratiques culturelles propres aux individus et de la confrontation avec les démarches portées par les artistes. La manière de créer des spectacles et de les diffuser est, d'ailleurs, aussi importante que le spectacle lui-même. La population n'est pas un cobaye et nous ne sommes pas non plus dans l'animation sociale si nous ne voulons pas que le travail culturel soit une manipulation de nos concitoyens.

Quand l'Atelier 231 s'est créé à Sotteville, nous avons tout de suite intégré les associations d'habitants, les spectateurs, les scolaires, les retraités... Comme nous l'avons fait lorsque nous avons créé le festival Viva Cité avec ensuite "les mardis de Viva Cité". Ce festival repose à la fois sur des actes artistiques forts, et sur un lien social tissé tout au long de l'année avec la population Sottevillaise et celle de l'agglomération, et n'a de sens que parce que tout le monde se l'approprie. Il ne s'est pas agi de "plaquer" des spectacles mais d'inviter à participer à cette aventure tous les habitants, toutes les associations... et même le personnel municipal, partie prenante de l'organisation. Notre festival à Sotteville est un élément de la vie de ville ; la culture est un des éléments constituant de mon travail de maire. **L'art est un des éléments de notre bataille pour que chaque homme et chaque femme gagne un peu plus de degré de liberté.** Nous prenons pour cela tous les moyens qui sont à notre disposition, culture comprise.

Notre travail d'élus, c'est à la fois d'utiliser les possibilités de tous les jours pour faire que la vie de chacun, séparément et ensemble, soit meilleure avec les instruments que nous avons et de nous battre en permanence pour en obtenir de nouveaux. Ce Temps des arts de la rue nous en offre l'occasion : une aide accrue de l'Etat permettra que les collectivités agissent directement pour un meilleur accès des publics à la culture, notamment par le biais de l'action culturelle et de la résidence d'artistes.

Le développement des territoires, l'organisation de la ville : de nouvelles règles du jeu

Aujourd'hui, nous travaillons sur le développement des territoires à partir des Plans locaux d'Urbanisme qui ont remplacé les Plans d'Occupation des Sols. La différence est importante car les PLU posent le problème de l'organisation de la ville par rapport au territoire. Avec le PLU, il s'agit désormais de mieux penser le développement de la ville afin qu'il consomme moins d'espace, qu'il produise moins de nuisances, et qu'il soit plus

solidaire en renversant les logiques de concurrence de territoires. Nous sortons d'un zonage technique pour passer à un raisonnement qui nous conduit à réfléchir sur la manière de modifier notre territoire en fonction des perspectives que nous fabriquons avec nos habitants pour les dix ans à venir. **Ce n'est pas sans incidence sur le travail des artistes des arts de la rue** qui, nous le savons, participe à la création de nouveaux rapports entre la ville et ses habitants, met en évidence le lien à établir entre projets artistiques et territoires, et contribue à un travail en profondeur sur l'urbain, l'artistique, le culturel, le social, ce qui suppose une durée et une approche territoriale globale.

Quelle participation de l'Etat ?

Enfin, ce qui nous soucie également aujourd'hui pour que la **culture soit présente dans la société française, ce n'est pas tant le subventionnement des festivals mais la co-participation de l'Etat avec les collectivités territoriales** sur ces festivals, mais aussi avec les centres nationaux de création, avec les scènes nationales... **Les questions sont : que l'Etat est-il prêt à faire et dans quelles conditions ? Avec quels moyens ?**

Nous savons bien qu'en l'absence d'intervention publique, seules se maintiennent les œuvres dont la rentabilité est rapide au détriment d'actions dont les effets s'apprécient dans la durée et dont la mesure est difficile à évaluer. C'est à cette question aussi que nous attendons des réponses de la part du ministère.

contribution de Ema Drouin

Ema-Emmanuelle DROUIN

Auteur-Arts de la Rue. Jeu. Mise en jeu. Direction d'acteurs.

" Une envie de théâtre de rue pour aller à la rencontre de tous les publics, adapter le jeu à diverses situations en résonance avec l'espace choisi, revisiter des figures populaires, et réfléchir " in situ " à la place de l'acteur-créateur dans le monde... Un goût pour le mouvement et la performance, un désir de coopération avec des écrivains contemporains...

Elle pratique le théâtre de rue depuis 1985, (co-crédation avec Philippe Freslon de la Compagnie Off, Tours), et est co-fondatrice et directrice artistique de Deuxième Groupe d'Intervention, compagnie de théâtre de rue implantée à Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), à l'hôpital Charles Foix.

Entre 1992 et 1995, elle a dirigé un groupe de travail et de création " Les Majorettes de Sainte-Radegonde ", groupe de 12 majorettes décalées, qui a réalisé de nombreuses interventions in situ.

Quelques repères au sein du Deuxième groupe d'Intervention :

-Conception, mise en jeu et co-écriture du spectacle de théâtre de rue PANOPLIES-Catalogue en 1998, tournée en France (1998-2000).

-Actrice et rôle titre dans La maman du Prince de Eric Durnez, création au festival d'Huy, tournée en Belgique et en France (1999-2000).

-Montage et direction du stage de formation professionnelle Prendre la parole dans la rue, un art d'acteur-créateur (2001).

-Crédation de PAROLES DE MUR, Foire et tragédie, co-auteur avec Claudine Galéa (textes) et Renaud Grémillon (musique), tournée en France (2001-2003).

-Mise en place d'ateliers de recherche en extérieur avec des écrivains depuis 2003.

-Crédation de AU CHEVET DES CATHEDRALES, co-auteur avec Olivier Charneux (textes), tournée en France (2003-2004).

-Crédation d' ETAT(S) DES LIEUX, rituel poétique pour 10 acteurs, un quartier et ses habitants? Une mise au dehors de sentiments intérieurs sous forme de textes, gestes, sons et installation plastique, en co-écriture avec Jean Cagnard (2004-2005).

Quelques repères en matière de formation :

Diplômée de l'école nationale du cirque au Carré Sylvia Montfort.

Acrobatie avec A. Del Perrugia et D. Bettenfeld, Projection, Paris.

Théâtre avec Tark Hammam (méthode Grotowski) et Sigmunt Molik.

Au sujet des auteurs dans les arts de la rue

Il n'y a pas de création sans auteur... Et même s'ils se confondent souvent à des collectifs, des compagnies, des regroupements, il s'agit avant tout de personne(s). Il s'agit de pensées et de temps passé à écrire.

Les écritures multiples que ces auteurs portent mêlent des éléments complexes et ne constituent pas aujourd'hui de référence particulière. Je propose que ces écritures et les temps qu'elles exigent soient soutenus à part entière. A la fois par :

- la mise en place d'une bourse à l'écriture et à la résidence pour l'auteur (accompagné ou non). Les résidences pouvant être proposées dans des lieux spécifiquement Arts de la Rue et également dans des lieux généralistes dédiés aux auteurs.
- la mise en place de rendez-vous de réflexions et de partages d'expériences artistiques conçus comme des temps de contribution à la pensée collective pour l'espace public.

En effet , nos façons de travailler procèdent souvent à la façon des défricheurs, et peu de temps est consacré à l'analyse et au partage de notre vécu. Cette proposition de rendez-vous pourrait également s'adresser aux personnes qui portent un projet de diffusion.

Par extension et lié à cette prise en compte des écritures pour l'espace public, le temps de la recherche devrait pouvoir être soutenu.

Au sujet des interprètes

-Il est indispensable de soutenir la continuité des stages de formation continue en direction des acteurs des Arts de la Rue.

-Il serait souhaitable de mettre en place un module Arts de la Rue dans l'ensemble des écoles de théâtre et de danse nationales.

La spécificité de jouer-danser-acter dans la rue relève de notions fondamentales qui se doivent d'être transmises en termes techniques, d'autant plus que de plus en plus de comédiens et danseurs sont intéressés par les propositions artistiques dans l'espace public.

Les temps de création sont souvent allongés du fait du temps consacré à la formation spécifiquement rue (proximité avec le spectateur, mouvement, particularité de la prise de parole, écritures singulières...).

Au sujet du répertoire

Il est difficile de parler de répertoire si celui-ci ne peut se montrer.

Il est difficile de parler d'écriture et de processus si les propositions ne peuvent plus se lire aujourd'hui et donner l'ensemble d'une ligne artistique.

Le temps du "répertoire à vivre" pourrait être aussi un temps de partage et de lisibilité notamment en terme critique.

Le temps des arts de la rue devrait être aussi le moment pour pouvoir faire découvrir les contenus spécifiques et les modes d'écriture, via la visibilité des oeuvres écrites pour la rue, dans leur ensemble. Et peut-être pas seulement à travers la présentation d'une seule oeuvre...

Au sujet de la lisibilité

Le temps des arts de la rue doit être un moment privilégié pour mettre en évidence les spécificités artistiques multiples des Arts de la Rue par :

- la commande de documents filmés destinés à un large public qui permettraient de rendre plus lisibles les démarches artistiques des créateurs,
- la valorisation de la richesse des écritures photographiques qui accompagnent le développement du secteur,
- la mise en place de rencontres, sur le terrain, avec des personnalités de la littérature, de la philosophie..
- le soutien à l'édition d'ouvrages sur des thématiques proches de la profession : le "travail en mouvement", l'éphémère et l'inachevé, le rapport au public...

Au sujet de "l'artiste dans la cité"

"L'artiste dans la cité" est une expression concrète quand il s'agit de propositions artistiques dans l'espace public...

Celles-ci questionnent simultanément :

- la culture : écriture, créations, rapport à l'architecture, au patrimoine ;
- le social : relation de proximité, utilisation de lieux partagés par tous, miroir de la réalité sociale ;
- la sécurité : détournement de l'utilisation de l'espace public à des fins artistiques, circulation de public, gestion du nombre de personnes ,réglementation ;
- l'éducation, l'environnement, la ville, la santé ...

-La mise en place de rencontres avec les différents acteurs au plus haut niveau de l'état permettrait une meilleure familiarisation avec les pratiques singulières du secteur.

-La création d'un fond interministériel est indispensable. Il permettrait de réaliser des projets de plus grande envergure, s'adressant véritablement à l'échelle d'une ville, d'un territoire.

Pour un dispositif prospectif

Le temps des Arts de la Rue doit permettre la mise en place d'une réflexion pour un dispositif de prospection et de soutien aux expériences singulières sur des territoires nouveaux.

Ce dispositif devrait :

- collecter les aventures que les compagnies ont vécu en terme d'appropriation d'un lieu (difficultés ...)
- répertorier les différentes aventures qui se sont déroulées sur des lieux singuliers,
- permettre que ces lieux restent ouverts à des propositions,
- obtenir des moyens significatifs pour le soutien à des projets singuliers, en liaison avec des nouveaux terrains d'expérience.

L'ouverture du réseau

-D'un point de vue symbolique et pour entériner la volonté de l'état à soutenir les Arts de la Rue, la direction d'une Scène Nationale ou d'un CDN devrait rapidement être proposée à une personnalité des Arts de la Rue. Le temps des Arts de la Rue doit permettre la mise en place de projets portés par des compagnies en direction de lieux nationaux sur leur territoire.

Ces projets devront être accompagnés de moyens qui permettront une prise de contact facilitée, ainsi qu'une rencontre sur le montage d'un projet commun.

contribution de Anne Guiot

Anne Guiot est coordinatrice générale de l'Association de Préfiguration de la Cité des Arts de la Rue à Marseille.

Elle est également membre du Conseil d'Administration de la Fédération et membre actif du secteur.

La contribution d'Anne Guiot est associée à celles de Karwan, de la FAIAR, et de la compagnie Générrik Vapeur, structures arts de la rue constitutives de la Cité des Arts de la rue. Lieux Publics, l'une des autres structures de la Cité des arts de la rue apporte sa contribution au débat un peu plus loin sous la plume de Pierre Sauvageot.

Nous le savons tous ces dispositifs sont, avant tout, des outils de communication. Le paradoxe est que nous feignons ne pas le savoir et demandons tenacement des assurances sur un financement sensible du secteur qui lui fasse passer le palier d'une irrévocable sortie de précarité, d'un développement et d'une lisibilité élargis.

Cette position paradoxale est juste. La Fédération ne peut en tenir d'autres, quitte à prendre le risque que cette année soit quelque peu différée.

Une reconnaissance affichée

D'un point de vue purement sectoriel, le moment de cette année semble être venu : le nombre de compagnies conventionnées n'est plus tout à fait insignifiant ; la construction du paysage de la formation est lancée ; des festivals sont morts (trop!), d'autres se sont phoenixés, d'autres sont nés, et de nouvelles formes de diffusion, hors saison d'été, commencent à se multiplier ; de nouveaux lieux sont en phase de construction ou de livraison, d'autres se sont très explicitement positionnés pour devenir des Centres nationaux de création ; la Fédération confirme et étend sa ligne de lobbying à l'échelle nationale et régionale ; et même Hors Les Murs commence à être à nouveau investi par des artistes et professionnels qui ne s'y reconnaissaient plus...

Surtout ne pas traduire que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes mais que tout le monde est prêt. La profession a construit ses outils et son paysage de cohérence. N'étaient la crise de l'intermittence et celle de la culture (et si tant est que l'on puisse faire abstraction de ces deux ravages), le secteur est en état de marche et de développement. De manifeste (1999) en livre blanc (2002) ou autres motions, La Fédération n'a cessé d'être inventive dans ses propositions et de marteler l'urgence de la mise à niveau financière du secteur. Il ne s'agit plus que de moyens, donc de choix politiques. L'Année des arts de la rue en est un. Quelle meilleure réponse du berger qui s'était entendu demander si son ministère existait (2000) que de fêter la bergère?... La preuve que le berger existe.

Donc l'enjeu principal de cette année des arts de la rue est de sortir de la précarité ce secteur qui a montré son inventivité, sa réactivité et son professionnalisme et qui propose une autre façon d'aborder la culture en résonance avec l'évolution des tendances actuelles.

Du point de vue de l'indispensable mise à niveau financière du secteur et de ses perspectives de développement, tout me semble avoir déjà été dit et redit, notamment par La Fédération. De même sur la création de supports éditoriaux diversifiés et sur la nécessité de centres de ressources régionaux et spécialisés en relais avec Hors Les Murs.

Pour ma part, Je souhaiterais m'attarder sur deux enjeux : le décalage et l'ouverture.

Le décalage

Un des mobiles de création des arts de la rue ou d'adhésion à leurs formes est le décalage : de deux solutions, choisir la troisième ; être où on ne nous attend pas...

Cette énergie et cette éthique me paraissent un positionnement à part entière qui doit transparaître tant du point de vue d'un évènement commun que de la communication. L'intitulé de la manifestation, son déploiement et ses temps forts doivent en témoigner.

Nombreux est le public qui a assisté au moins une fois dans sa vie à un spectacle d'arts de la rue et pourtant les arts de la rue manquent de notoriété : combien de gens encore ne savent pas ce que c'est ? Du fait de la pluralité de leurs formes et de leurs contextualisations, leur lisibilité est difficile. Il me semble important d'insister sur cette énergie du décalage comme élément signifiant des arts de la rue.

A ce titre, la proposition des " 365 jours ", formulée dans les contributions suivantes, me paraît intéressante, je la pousserai, sans me préoccuper de trouver la bonne formule de communication, dans le sens de 365 jours + 1. 366 jours avec 365 jours de créations et programmations arts de la rue sur tout le territoire français et européen, dans des grandes et petites villes, des villages ou coins perdus suivant notre goût pour placer l'art en interférence avec un site et sa population, + 1 jour qui pourrait être ce jour de décalage où toutes les manifestations sortent sur un autre territoire dont il faudra trouver la symbolique.

L'ouverture

La force des arts de la rue n'est pas seulement de se confronter à l'espace public " parce qu'il fait froid à l'intérieur " (Bruno Schnebelin) mais d'avoir plaisir à ce choix et d'en être devenu maître d'œuvre et d'art.

La différence avec les performances d'arts publics des années 70, notamment dans le domaine des arts plastiques, est la persistance du désir et la perfectibilité progressive des techniques et des jeux d'acteurs et de publics. Les arts de la rue choisissent comme matériau de création la chose publique (faits et lieux) et inventent des grammaires artistiques nouvelles : des mises en situation plutôt que des dramaturgies, des jeux d'action/réaction plutôt que des jeux d'interprétation, des rapports à l'éphémère plutôt que des écritures pérennes...

Le public/population suit. Il a perçu la justesse de ce décalage des codes de représentation artistique et sait apprécier les arts de la rue dans l'adéquation de leur vocabulaire spécifique au contexte.

C'est depuis cette maîtrise d'art là, disons le plaisir et l'expertise de créer dans l'espace public, que je souhaiterais que les arts de la rue s'ouvrent à toutes les formes d'arts et les invitent à investir également l'espace public dans le cadre de cette année.

Le revers de notre maîtrise d'art en espace public est le risque de formatage des créations. Nous savons que nous avons un champ artistique, un vocabulaire, un public reconnu et nous savons ce-qui-marche. Nous ne nous laissons pas prendre au piège de la demande qui formate l'offre, autrement dit des arts de la rue qui parlent aux arts de la rue.

Pour cela, je fais confiance en notre exigence et en notre goût du décalage et par ailleurs préconise que cette année soit aussi (mais seulement aussi !) ouverte à des approches artistiques plus périphériques et occasionnelles : celles d'artistes en " boîte noire " se confrontant peu à la rue.

Surtout, j'appelle de mes vœux une table ronde qui mette en débat la difficulté et le plaisir d'investir l'espace public avec, autour de la table, des artistes de rue et d'autres (metteurs en scène, plasticiens, danseurs...) qui ne s'y seraient confrontés qu'exceptionnellement.

Contributions des structures constitutives de La Cité des Arts de la Rue (Marseille) concernées par les arts de la rue. Celle de Lieux publics n'apparaît pas ici, Pierre Sauvageot ayant fait une contribution individuelle en tant que membre du groupe de travail.

KARWAN : Pôle de développement et de diffusion des arts de la rue et des arts du cirque

-Souhaite une année des arts de la rue qui, dans son intitulé, sa communication comme dans ses programmations-phares, souligne notre positionnement décalé. Dans l'esprit de " la méridienne verte " pour le passage à l'an 2000. L'intitulé de la manifestation devrait insister sur la diversité, la quotidienneté et non la saisonnalité des arts de la rue : 365 jours d'arts de la rue. A interpréter avec beaucoup d'élasticité (365 jours mais aussi 365 spectacles à l'échelle d'une région ou d'un département...).

-Prône la rédaction d'un cahier des charges à l'intention des diffuseurs (théâtres, scènes nationales, etc.) les engageant à ce que les spectacles des arts de la rue fassent, à part entière, partie de la programmation. C'est-à-dire qu'ils ne soient pas programmés comme ouverture ou fermeture de saison, et qu'ils fassent partie, bien que gratuits, des réservations proposées aux abonnés.

la FAI AR : Formation Avancée et Itinérante des Arts de la Rue

Soit l'Année des Arts de la Rue se fait en liaison très étroite et dépendante avec le Ministère de la Culture et dans ce cas, il s'agit avant tout d'un outil de communication. Les moyens seront alors mis sur des temps forts et structurants. Dans ce cas, la profession ne doit pas attendre grand chose de plus que de la communication et quelques petits plus en financement pérennes.

Soit les Arts de la Rue organisent eux-mêmes leur Année et en trouvent l'économie. Dans ce cas, cette Année doit écrire le manifeste de la profession et profiler les 20 ans qui vont suivre. L'Année ne doit pas alors être nourrie seulement de spectacles mais d'itinérance.

En ce sens, l'idée des " 365 jours d'arts de la rue " est pertinente. Elle ouvre la possibilité à des initiatives journalières fortes qui croisent à la fois actualité et rémanence. Une sorte de Tour de France des 365 sites investis par les arts de la rue qui n'évacue personne et met tout le monde sur le même niveau. 365 jours typés mais de poids identique et porté par des énergies qui croisent tout le monde.

Pour le plaisir et l'énergie du décalage, cette année pourrait avoir 366 jours.

Du point de vue de la formation, le souhait est, qu'en interne comme en externe, la cohérence de sens de la formation prenne corps et qu'avec l'ouverture de la FAI AR et la consolidation de l'Atelier 231 notamment, cette Année date le démarrage réel de la construction du paysage de la formation préconisé par le rapport Spielmann.

Générik Vapeur : Trafic d'acteurs et d'engins

Au sujet d'une année des arts de la rue

100% Arts de la rue

365 jours pour vaincre ?

A la rue ! 365 j/an

Les 4 saisons d'un art intempestif

Cette commémoration

ou plutôt cette promotion nous met à l'envers du concept même :

-Surprendre étonner, être là où et quand on ne nous attend pas, faciliter la présence de l'art à divers instants d'un quotidien sur les parcours de vie et habitus, les trajets professionnels ou ludiques, dans tous les interstices d'une vie sociale, civile, familiale.

-Dessiner l'insolite et l'imprévisible ajustement des petites formes au théâtre invisible, à la démesure, aux événementiels, du poétique au politique.

Bref survie

et reconnaissance obligent, profitons de "cette prime de risques" pour :

-Acter.

-Rencontrer les publics " d'abonnés à l'an ".

-Jouer toutes les nouvelles créations.

-Ressortir le répertoire des uns des autres (ceux qui veulent) dans les zones isolées des courants culturels.

-Débusquer les nouvelles formes.

-Utiliser le potentiel des équipes pour écrire un événement poétique ou plastique mettant en scène l'ensemble des images fabuleuses.

-Ou inversement en les égrainant sur le territoire.

Comment réaliser

un projet artistique sans forcément monter une structure pérenne ?

-Définir l'essentiel incontournable, créer des outils théoriques.

Au sujet d'une écriture

spécifique, tramant une dramaturgie contemporaine, ou onirique

-Les auteurs en interne

-L'écriture utilise des formes particulières images matières langages imaginés, musique...

-La mise en scène pertinente prend en compte le propos, mais aussi les mouvements de population, l'espace public, et devance les interférences au profit du sens.

-Mise en espace de l'urbain, des paysages, ou de territoires publics atypiques.

-Jeu d'acteur et savoir jouer des comédiens de rue.

-Gratuité des représentations (sauf nécessité artistique comme l'art forain etc.)

-Affirmation et confirmation du service public.

-Mode de rassemblement au travail collégial des arts de la rue propice à l'existence de compagnies.

-Développer aventures, expérimentations et répétitions en espace public.

Accès à des territoires particuliers :

- Mise à disposition de locaux ; espaces industriels désaffectés, entrepôts pour des périodes de création, des mises-en-histoire-et-images de certains sites ou lieux de vie . Utilisation éphémère.
- Collaborer avec tous les partenaires pour assurer la pertinence des interventions dans l'espace public en honorant le contenu artistique, le territoire et les mouvements civils.

Production, co-production, diffusion :

- Augmentation et meilleure répartition des budgets.
- S'assurer que les compagnies sont rétribuées, et pas seulement les structures de diffusion.
- Développer la diffusion toute l'année rebondissant d'un climat à l'autre.
- Mobilité : permettre aux équipes de se produire hors festivals afin de rencontrer une population.

Réflexions / réflexion

- Constituer un observatoire dynamique (brassant auteurs de rue, archi, socio, urbanistes, poètes organisateurs) dont les comptes rendus seraient publics dans des lieux représentatifs.
- Travail/mémoire sur les différentes esthétiques de création, réalisées et analysées par des artistes (Bourse à théoriser)
- Mettre en répertoire quelques spectacles afin que les arts de la rue entrent dans les cycles d'études Lycée - Fac.

Formation nomade

- Aide spécifique à un stagiaire accueilli durant une démarche de création dans les compagnies (cursus de 2ans chez 3 à 4 compagnies).

Dès 1986, Maud Le Floc'h participait à la création de la Compagnie Off à Tours. Elle est co-auteure de plusieurs créations (" Le Palais des Découvertes ", " Carmen-Opéra de Rue ".) et conçoit le projet pOlau (pôle des arts urbains).

Maud le Floc'h est urbaniste de formation (aménagement du territoire). C'est en tant que journaliste spécialisée et rédactrice en chef (" Murs-Murs ", le magazine des villes, " Libération ", " la Lettre de l'économie culturelle ") qu'elle a ouvert ses premières portes, ses premiers hypertextes... et par là même, affiné son regard en matière d'intervention urbaine et territoriale.

En 1996 et 1997, elle mène à Paris, la réalisation et la production de la "Parade des Quartiers d'été" pour le festival du même nom.

Faisant la connexion entre production artistique et production urbaine, Maud Le Floc'h conçoit en 1999 un dispositif de recherche-action " Mission Repérage(s) ", un élu - un artiste, dispositif qu'elle a imaginé dans le cadre de la Fondation Européenne Marcel Hicter (Bruxelles), et qu'elle conduit avec Lieux Publics, Centre national de création des Arts de la rue.

Elle poursuit aujourd'hui une activité d'accompagnement de projets artistiques et de recherche, à l'intersection/interférence entre spectacle vivant et dynamique de territoires (espace, public, espace public).

2 0 0 5 - 2 0 0 6 - 2 0 0 7
L E S A R T S D E L ' U R B A N I T E
Novembre 2004

" Street isn't any more in the street. It has now to disappear or equal the rest of the arts"

" La rue n'est plus dans la rue, elle doit désormais mourir ou s'égaliser au reste des arts "

Mourgerat Yarcenir

UNE OPERATION PHARE >>> PRÉALABLES

Un phare dans le brouillard

Porter à la connaissance des publics (grand, pro, prol, agité, inerte, prescripteur, somnambule...) la dimension contemporaine des arts de la rue et de la création artistique hors les murs, tant sur le plan des écritures scénographiques, techniques, néo-textuelles, que sur celui des " considérations " particulières des publics.

[<<< les arts de la rue comme l'un des éléments de réponse à la crise ambiante, à la dépréciation sournoise du paysage du spectacle vivant (" enfermement " du spectacle vivant, économie subvention-dépendante, crise esthétique, de publics, hors jeu sociétal ...)]

Objectif double : Infiltrer-inviter

Infiltrer (percoler) les réseaux et les circuits dits "conventionnels" et inviter les formes artistiques émergentes, émergées (voire submergées) à venir se frictionner avec des " façons tout terrain ", avec des "savoirs faire du contournement ", avec des " prêts à tout ", multipistes...

[<<< Les arts de la rue comme décroiseur de genres, des espaces et des espèces... combina-teurs, connecteurs, " inoculteurs "...]

Espace métaphorique

La célébration n'est pas exactement le registre de prise de parole des arts de la rue. Une opération plein-feu, doit pouvoir introduire une particule illicite, un pas de coté, fabriquer un " pied de nez " caractéristique de nos signatures.

(Pour mémo, la " manif de droite ", création sortie à l'occasion de l'occupation artistique de Chalon en 2003, a rallié la profession et a offert une perspective inattendue. (Manif reprise quasi texto (en anglais ds le texte) par les anti-Bush à New-York lors des dernières élections.)

>>> Forme, formule, formulation contemporaine pour désigner le sens et le fondement de cette opération-phare, (convocation du mode bouffon, celle du fol institutionnel...), pour ne tendre ni vers une reconstitution historique, ni vers un panégyrique de l'amusement public...

Quelques pistes :

- Inscription des arts de la rue au " matrimoine* " de l'urbanité
 - Opération land-act*
 - Le Carnaval des hyper-contextuels
 - Les arts échappés, les arts évadés
 - Stop events !
 - /...
- *Words SGDG created by Bruno Schnebelin, Ilotopie

QUELQUES EQUATIONS SOUS L'OPERATION

1 > Une équation de communication en direction du grand public

Image des arts de la rue, constellation d'inventivités & de créativité...

>>> opération médiatique, médiatisée (compagnonnages avec presse nationale - internationale, & journalistes), achat d'espace, partenariats média, commande de documentaires...

>>> Appuyer sur la spécificité française du secteur

2 > Une équation " éducative ", didactique en direction des " néo-programmateurs " (élus locaux en direct, services des collectivités territoriales, services communication, agences événementielles...)

Détection des atouts et limites de ces nouveaux espaces et interlocuteurs de diffusion :

- Atouts : clés des territoires, moyens nouveaux, " candeur partenariale "
- Limites : instrumentalisation, municipalisation, " candeur partenariale "

Ces espaces de programmation, non codifiés, vierges d'empreintes hyper-professionnalisées, au service d'intérêts divers (territoriaux, promotionnels, voire politiques) peuvent-ils servir le déploiement artistique du secteur?

[<<< L'art de programmer, l'art de " chorégrapier " des propositions dans différents contextes comme maillon essentiel de la chaîne de création, au service du sens et des esthétiques...]

>>> Balises professionnelles à poser :

- Proposer à ces " néo-programmateurs " (occasionnels ou non) de souscrire à une " charte d'accueil " de formes artistiques hors les murs,
- Suggérer l'engagement de ceux-ci à concevoir des projets au-delà de l'événementiel (diffusion régulière, cartes blanches, accompagnement, actions permanentes), ou selon certaines modalités, moyennant des aides spécifiques de l'Etat.
- Travailler sur ce sujet en lien étroit avec le groupe d'étude parlementaire et avec l'ONDA

3 > Une opération en direction de l'ensemble du paysage artistique

A - Dans ce qu'ils offrent comme visibilité, les arts de la rue apparaissent, au regard de certains milieux culturels et artistiques égratignés, boursofflés " échymosés ", de par leurs pluralités, leurs démonstrations et idéologies parfois contradictoires, leurs postures largement schizophréniques... (ndlr : Des troubadours, saltimbanques vaguement modernes oscillant entre deux feux : le sceptre et la marotte, le politique et le poétique...)

B - Répulsion-attraction

En proposant des alternatives aux notions " d'espace de représentation ", de " lieux " de production, " d'équipement culturel ", en ré-interrogeant la logique " d'établissement ", et par conséquent " d'investissement dédié ", les arts de la rue bousculent aux alentours les dispositifs, procédures, façons et outils " conventionnels ".

C - Les arts de la rue étant rarement des " prêts à programmer ".

Ils exigent des savoir-accueillir particuliers, rares dans les structures de programmation établies.

>>> Comment les structures de diffusion " généralistes " (Scènes Nationales, théâtres conventionnés, Centre d'art...) peuvent-elles intégrer la question de la création en espace public ? -

- en renforçant ponctuellement leurs équipes (notamment techniques, et de communication)
- en ayant recours à la BNITAR (brigade nationale d'intervention technique des arts de la rue) (sic !)
- en prétendant à un fonds spécifique (inter directionnel, interministériel, intersectoriel, interrégional, d'innovation culturelle...),
- en élargissant leurs conventions, notamment avec les collectivités territoriales,
- en multipliant et en incitant les croisements avec des artistes associés " rue "...

[<<< Les arts de la rue comme experts de l'art vivant en horizons publics]

D - Du côté des créateurs, l'invitation qui est faite à ceux qui cherchent à sortir des formes et des formats " traditionnels " (ou qui en sont déjà sortis), comporte la transmission pratique et concertée de compétences, d'outils, d'outils de navigation, d'attitudes, de clés de contact spécifiques " rue ". Un mano-mano transartistique.

4 > Les arts de la rue, " Feng shui " des territoires...

Une opération structurante, vénérable, et non exclusivement événementielle.

>>> Asseoir une cartographie des points d'ancrage du secteur, de leurs rayonnements et " innervances ".

- Combiner les équipements, les lieux, les équipes arts de la rue à d'autres structures précisément sur leurs savoir-faire, leur savoir-être urbain, éclectiques, amènes et/ou audacieux.

- Labelliser quelques centres de productions " nationaux " et " internationaux " sur ce thème et favoriser, à une autre échelle, des alliances objectives de structures " arts de la rue " (lieux, compagnies...) avec les structures en place CDN, CCN, CCC, SN, en compagnonnage

[<<< Les formes arts de la rue comme accélérateurs de particules d'identité de territoires en construction]

5 > Une opération en direction des ouvriers en " questions "

Une opération de réflexion interne, au service de la profession

>>> Permettre aux artistes et techniciens aux qualifications souvent généralistes, de se situer dans la sphère de la création artistique (mettais-je compétences au service de l'art ? Si non ? au service de la collectivité, de l'éducation, de la communication, du territoire, de la démocratie participative ?...)

Auto-identification / auto détermination (affirmation, confirmation ou désistement...)

- Mise en place de dispositifs de formation et/ou de reconversion

- Contribution au chantier de définition des nouveaux métiers, nouveaux emplois. Les arts de la rue ont affirmé et ou confirmé des profils nouveaux, une autre segmentation de l'activité artistique et du processus de création, des polyvalences, des logiques de travail (à développer dans le cadre du renouvellement du ROME, répertoire des métiers et emplois...).

Par ex :

- Metteur en piste urbaine
- Producteur-directeur technique
- Médiateur technique d'événement d'espace public
- Acteur-régisseur,
- Auteur-déménageur (parce que c'est aussi en chargeant et déchargeant le camion que se fomentent des récits...)
- Montreuses d'ours
- etc.

6 > Faire circuler la pensée issue des arts de la rue

- Concevoir depuis notre propre expérience un appel à projets européens sur des thématiques de création en espace public

- Agencer des séminaires mobiles sur la question des " arts et la ville ", co-pilotés par des collectivités

territoriales, autour de sujets particuliers à la lisière de préoccupations artistiques contextuelles et de préoccupations de contextes non exclusivement artistiques... (je développerai en + clair pour ceux que ça intéresse !)

- Théoriser de nouveaux principes de navigation dans l'espace public, issus de démarches artistiques, poétiques, hyper textuelles

- Favoriser la création de structures nouvelles, entreprises de productions artistiques, agences conseil, cabinets de curiosités artistiques

- /...

>>>Thèmes :

- Le festif réinventé
- L'espace public interprété
- Le public actif , l'interacteur, l'alteracteur, l'alter-auteur
- La tension dramatique entre texte et contexte
- Le technique élément d'écriture dramaturgique (machines, constructions)
- Le vivant dans la ville
- Le conte, l'épopée, l'aventure partagée
- L'arte povera, le système D, l'inventivité, le contournement de la règle,
- L'économie accidentelle
- Le tout terrain

/...

contribution de Philippe Saunier-Borrell

Philippe Saunier-Borrell est le directeur de "Pronomade(s) en Haute-Garonne", depuis 2001, scène conventionnée pour les arts publics, saison territoriale autour des arts de la rue, arts du cirque, installation éphémères... sur 8 mois et 5 communautés de communes.

Accompagnateur d'histoires et coproducteur, il a inventé et co-dirigé les "Saint gaudingue" de 1992 à 1998 (avec Délices Dada, Kumulus, Ilotopie, Contre-Pour, Zur), développé le lieu de résidence des "Haras" de Saint-Gaudens de 1994 à 2001, et dirigé le théâtre municipal de Saint-Gaudens de 1996 à 2001.

L'INTÉRÊT D'UNE ANNÉE DES ARTS DE LA RUE
Septembre 2004

Les arts de la rue ont, au cours des 20 dernières années,

- **démontré** leur existence,
- **prouvé** la force de leurs créations,
- **affirmé** les particularités de leurs écritures dans un rapport autre aux spectateurs,
- **rencontré** des non-publics pour développer avec eux des histoires singulières,
- **su** confronter le texte au contexte, faire du contexte un élément d'écriture du spectacle.

Les festivals ont joué un rôle déterminant dans cette reconnaissance (populaire, professionnelle, médiatique et institutionnelle), même si aujourd'hui d'autres espaces de diffusion s'ouvrent avec des saisons territoriales, des sorties d'ateliers ou la commande de contes à la dimension d'une ville, d'un canton ou d'un paysage.

Si la constitution de Lieux Publics et, par la suite, d'HorsLesMurs doit être interprétée comme la première reconnaissance institutionnelle de notre secteur, le lancement du **programme des lieux de résidences et de création en 1992 a été la première réelle structuration de celui-ci** (avant le conventionnement des quelques compagnies reconnues par les comités d'experts). Cette étape préliminaire a permis la mise en place du réseau des différents lieux existants (du Fourneau de Brest au

Parapluie d'Aurillac, tout récemment) ou en voie de réalisation (comme les Thermes d'Encausse demain). Depuis 12 ans, nous vivons sur ce premier palier où des outils ont été constitués sans que nous ayons les moyens de les faire fonctionner véritablement. Si un certain nombre de compagnies y sont accueillies chaque année, nous ne pouvons que les abriter (loger, nourrir, défrayer) et leur réserver des aides financières limitées que nous ne pouvons pas confondre avec des apports en production.

Aujourd'hui, tout le problème se situe à cet endroit. Nous n'avons pas les moyens d'accompagner à leur juste mesure les projets de création que les auteurs et créateurs de ce domaine de la création pourraient nous présenter.

Aucun des festivals nationaux (Aurillac, Chalon...), pas plus que l'unique Centre national de création ne pourrait apporter 60 ou 80.000 € sur un projet puissant qui pousserait l'imaginaire et la poésie de ce secteur, sur une véritable prise de risque artistique.

Aucun des lieux de fabrique n'a une capacité financière en coproduction pour accompagner correctement les spectacles accueillis sous son toit... Qui peut véritablement dépasser 20 ou 25.000 € sur des phases d'écriture, sur des temps d'expérimentation, de recherche et de proposition. Personne. Alors, on continue un saupoudrage de 5.000 € par ici, 12.000 € par là-bas...

Rappelons nous la difficulté des montages financiers de la production du " Carmen " de la compagnie Off, hier, ou du " Train Phantôme " du Phun, aujourd'hui. Toutes ces compagnies s'usent à cet endroit, physiquement, moralement et artistiquement là où nous devrions les laisser s'échapper !

C'est pourquoi cette année des arts de la rue est l'opportunité d'engager avec le Ministère de la Culture une négociation pour **une nouvelle étape dans la structuration** de notre secteur du spectacle vivant. **Les années 2005/2006 pourraient permettre de renforcer l'existant** afin que les lieux de diffusion et lieux de fabrique/de création deviennent de **véritables lieux de production** dotés d'un budget réel réservé pour l'accompagnement des projets de création de compagnies (coproduction, commande publique...).

Travaillons avec les représentants de la DMDTS et du cabinet du Ministre pour revendiquer que **cette année des arts de la rue soit l'occasion d'un deuxième palier de développement : la mise en place et le financement d'une douzaine de Centres de production nationaux consacrés aux arts publics (arts de la rue)**, avec des budgets de fonctionnement dans lesquels une partie clairement identifiée (dans un cahier de charge du contrat d'objectifs) sera exclusivement réservée aux coproductions afin que les compagnies puissent, enfin, obtenir les budgets nécessaires à leurs écritures.

Si nous ne savons pas exactement ce que pourrait être cette année des arts de la rue, nous savons pertinemment ce qu'elle ne peut pas être :

ni un *événementiel au niveau national* (nous n'en aurons jamais les moyens et ce n'est évidemment pas l'image que nous voulons renvoyer de notre secteur)

ni une *programmation du best of* des 5 dernières années par les 40 compagnies repérées (ceci ne serait pas stimulant et peu porteur d'un signe d'impulsion pour les 10 ans à venir)

ni une *année des arts dehors* avec Cinéma en plein air dans le Parc Citroën, sur la Canebière et dans le Cirque de Gavarnie, exposition d'art contemporain sur les ponts de la Seine et de chaque côté du viaduc de Millau, architecture du XXI siècle et patrimoine roman vivifiés... (nous savons bien que ce ne sont pas simplement les activités artistiques aérées qui nous animent).

Si cette année des arts de la rue est écrite conjointement entre la profession et le Ministère, cette période doit être l'occasion **d'une pulsion dynamique, créative** à côté de la structuration nécessaire et du renforcement de l'existant indiqués ci-dessus, par des mesures pérennes clairement annoncées.

Que cette année des arts de la rue soit l'occasion **d'accompagner fortement des projets, des envies, des désirs inventifs, des histoires que les compagnies ont dans leurs cartons et qu'elles n'osaient même plus évoquer tant nos moyens de production étaient faibles. Trouver les moyens d'aller ailleurs, plus loin en complicité avec les populations de ces territoires de jeu (villes, agglomérations, villages...).**

Je propose que nous divisions le territoire national en 8 ou 9 grandes zones, chacune rassemblant plusieurs régions administratives (par exemple : Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon). Les structures qui y travaillent (lieux de fabrique, scènes conventionnées, festivals...) pourraient se regrouper pour passer commande ensemble à une ou plusieurs compagnies d'une création spécifique (conte urbain, histoire à suivre...) ou accompagner une proposition forte que ce contexte permettrait de réaliser.

La petite capacité financière de coproduction de notre réseau serait dès 2005 abondée du premier budget de 1,3 millions d'euros (première somme que la DMDTS pourrait obtenir dès l'année prochaine, en attendant un véritable budget en 2006).

Il serait important que la totalité de ces mesures nouvelles reparte, par l'intermédiaire des futurs Centres de production nationaux, sur des projets de création afin de donner les moyens aux compagnies de se remobiliser, de rêver, d'écrire et de commencer à répéter et créer dès 2005.

Avec les nécessaires mesures nouvelles en 2006 (du Ministère de la Culture complétées par celles des collectivités territoriales partenaires) de l'année des arts de la rue, les productions seraient complétées, et la diffusion assurée sur ses zones géographiques d'origine (autant de fois que de structures partenaires) et des croisements imaginés pour que des propositions de Bretagne soient vues en Corse, et celles d'Aquitaine en région parisienne.

Une année des arts de la rue, impulsée en 2005 et visible en 2006,

- qui permettrait cette indispensable structuration du réseau, confortant l'existant et soutenant les aventures
- qui s'affirment actuellement,
- qui dégagerait des moyens de coproduction nécessaires à l'évolution des écritures des arts de la rue, d'une part, et le conventionnement de quelques équipes artistiques avec leur DRAC de rattachement, d'autre part,
- qui affirmerait la nécessité de réfléchir sur l'art de diffuser autrement, sur des temps et rythmes différents pour des populations non festivières,
- qui permettrait d'engager quelques pistes de réflexion pour contredire des lieux communs bien partagés ou écorner des vérités apparentes à l'occasion de colloques, rencontres ou enquêtes thématiques,

est un rendez-vous important pour notre profession, pour lequel il faudra trouver des liens et complicités avec le reste du réseau de la diffusion, et qui donnera le sens de nos actions pour les 12 ans à venir.

UNE NÉCESSAIRE STRUCTURATION

Décembre 2004

Ne cherchons pas des justifications politiques ou sociales à nos démarches artistiques ou culturelles... au risque d'être souvent déçus de ne pas les trouver.

Soyons honnêtes entre nous, ne croyons pas à notre propre mythologie : reconnaissons que si parfois " les arts de la rue instaurent un dialogue entre l'artistique, le politique, le social et la population ", cela reste l'exception. Le plus souvent, nous continuons à développer des événementiels festifs et il ne faudrait pas confondre les effets sociaux de ces derniers avec ceux qu'on attribuerait aux arts de la rue...

En revanche, affirmons que le foisonnement, la vitalité, la multiplicité des propositions, inventions, démarches croisées de ces 20 dernières années ont démontré l'existence d'écritures spécifiques et des rapports autres aux publics.

Revendiquons simplement, et avec conviction, la force poétique de ces écritures dans le champ du spectacle vivant d'aujourd'hui.

Soyons fiers des auteurs, des metteurs en scène, des comédiens et plasticiens des arts de la rue.

N'ayons pas cette espèce de retenue qui consisterait à parler plus des effets ou conséquences d'action culturelle des arts de la rue, que de la poésie d'un imaginaire partagé dans lequel le spectateur joue souvent un rôle singulier.

Oui, c'est bien dans le rapport du public aux œuvres que se sont développées les spécificités de nos écritures : initialement dans la rue, et aujourd'hui dans une multiplicité de lieux.

N'évoquer que des " espaces publics ouverts " pour définir le champ des possibles des arts de la rue serait restrictif, daté et ne correspondrait pas aux évolutions constatées de notre secteur.

Sinon où placer Opus qui joue dans des réserves à vélos, Délices Dada dans des musées la nuit, Le Phun dans des boutiques abandonnées, Lackaal DukricK dans des magasins en activité, Zur dans des usines à dentelles ?

Oui, les arts de la rue redonnent du souffle aux arts populaires, inventent des complicités, permettant des regards sur des univers poétiques, particuliers, bruts ou décalés.

Pour être concret, au terme de ces 20 dernières années, notre secteur a besoin de signes clairs de reconnaissance permettant une véritable structuration du métier, pour la période 2005-2015.

Deux priorités sembleraient évidentes dans le cadre de ce **Temps des arts de la rue** :

Des moyens pour un réel accompagnement de la création et des productions avec

- la nomination à la tête du **prochain CDN renouvelé** d'un directeur artistique issu de notre milieu. Cette idée, suggérée lors d'une récente réunion de travail par la conseillère théâtre de la DRAC Midi-Pyrénées, Marie-Claire Riou, serait un signe politique et culturel fort du Ministère, dans le cadre de ces années des arts de la rue, d'une véritable reconnaissance artistique des arts de la rue. Cette nomination permettrait à cet artiste, et son équipe, d'avoir enfin les moyens de son univers poétique, ceux de coproduire d'autres projets, de faire levier dans d'autres réseaux de diffusion en tant que CDN et d'engager une action de diffusion territoriale exemplaire.
- la mise en place d'un réseau de **7 à 10 Centres nationaux de production** (Aurillac, Brest, Chalon-sur-Saône, Cognac, Marseille, Sotteville-lès-Rouen, Pronomade(s) en Haute-Garonne, ...) ayant les budgets nécessaires pour accompagner, produire, coproduire des créations professionnelles françaises et européennes, d'une part, et passer commande de " contes publics " sur des territoires multiples (urbains, ruraux, régionaux...). Ces lieux doivent avoir les moyens de " la tentative ", les compagnies accueillies doivent pouvoir y tenter des choses, pour pousser encore plus loin leurs écritures.
- un soutien affirmé à un certain nombre de **pôles de proximité** qui existent en région, souvent les véritables premiers accompagnateurs de jeunes compagnies qui cherchent et tentent des débuts d'aventures artistiques (le Citron jaune, l'Usine, la Paperie, le Moulin fondu, les Mêmes...).

Une réflexion à engager pour imaginer des temps et lieux de diffusion différents hors festivals (même si ceux-ci restent nécessaires comme rencontres professionnelles) allant au contact des habitants dans le cadre des politiques culturelles territoriales. Des cadres existent, dans lesquels nous pouvons nous insérer : contrats de Pays, contrats d'agglomération, politique contractuelle avec les régions, pour définir un certain nombre **d'initiatives pilotes sur le territoire**.

Des résidences de diffusion, des saisons territoriales, des commandes inter-régions notamment pourraient y être davantage soutenues. Ceci permettrait d'élargir les possibilités de diffusion des compagnies de notre secteur, dans des zones géographiques dépourvues d'infrastructures culturelles permanentes, et dans un rapport étroit avec la population d'accueil. De telles actions peuvent constituer la base de projets culturels structurants pour des territoires, socialement et géographiquement éloignés de pôles culturels en région, privilégiant la durée et la proximité à l'événementiel festif.

A côté de ces priorités d'autres actions complémentaires devraient être portées pour soutenir cette structuration :

- Bien évidemment des actions de formation/transmission doivent continuer à être impulsées et soutenues, non seulement dans la dimension technique de notre secteur (FAI AR, les temps de formations à Sotteville pour les régisseurs et services techniques des collectivités locales...), mais aussi dans sa dimension artistique. Revendiquons alors, **au sein de l'Ecole du TNS**, des cours donnés par quelques directeurs artistiques majeurs de notre secteur, sur l'histoire des arts de la rue et sur le travail spécifique du comédien dans ce rapport aux spectateurs. Là aussi, ceci constituerait un signal fort de notre actuelle existence et pourrait permettre de participer à l'évolution attendue sur les 10 ans à venir.
- Le manque de publications, monographies, traces, de regards critiques sur les spécificités des écritures développées par les arts de la rue, d'une part, et d'ouvrages de référence thématiques liés aux problématiques de notre secteur, d'autre part, justifierait le **lancement d'une collection** " Carnets de rue/nouvelles écritures d'arts publics " aux éditions L'Entretiens lors de ce Temps des arts de la rue (proposition à l'initiative de Lieux publics et Pronomade(s) en Haute-Garonne, mise en œuvre avec HLM et la Chartreuse de Villeneuve lès Avignon, et qui a vocation à s'ouvrir à la totalité du réseau).

Pour finir, je partage la position indiquée, notamment par Pierre Sauvageot, sur la composition du **groupe de pilotage de ce Temps des arts de la rue** :

- **des groupes de travail** élargis sur des thématiques arrêtés, avec la présence large et représentative de tous les acteurs du secteur (compagnies, lieux spécifiques et généralistes, collectivités territoriales, institutions nationales, Ministère de la culture DRAC et DMDTS, journalistes...) qui nourriront la réflexion, les propositions et les actions à mener sur ces 3 années (un peu l'organe législatif...)

- **un groupe plus restreint** d'une douzaine de personnes, chacune participant dans la mesure du possible à un des groupes de réflexion (un peu l'organe exécutif...)
- **une présidence** emblématique de ce secteur qui participe bien évidemment au groupe des 12 personnes, une présidence qui sur la durée pourrait être composée de 3 personnes

En parallèle, et au niveau inter-régional, des réunions de travail devraient être proposées (associant, à cette dimension territoriale des représentants des compagnies du secteur, des lieux de diffusion, des conseils régionaux et les DRAC) dans lesquelles les membres des groupes de travail indiqués ci-dessus devraient participer. Ces derniers assureraient ce rôle de navette pour nourrir, dans un sens et dans l'autre, les débats régionaux ou nationaux de l'ensemble des suggestions et propositions (telles que des commandes de " contes publics " à des compagnies dont on verrait la réalisation sur l'année 2007).

contribution de Pierre Sauvageot

Pierre Sauvageot compose pour la Ville, dans la Ville avec la Ville : concerts de public, symphonie de bruits urbains, chœur de mégaphones.

Depuis 2001, il est également directeur de Lieux publics, le Centre National de Création des Arts de la Rue, à Marseille qui accompagne les artistes dans leurs créations et questionne la place de l'art dans la cité à travers des actions complémentaires :

- *L'Atelier scénographique, espace de fabrication.*
- *Les Murs ont des Oreilles, atelier de création sonore.*
- *Remue-méninges, coproductions sur les créations à venir.*
- *ArtRueEssais, essais publics avec la Ville d'Aubagne.*
- *Mission Repérage(s), un élu-un artiste , avec Maud Le Floch,*
- *In SITU, plate-forme européenne.*
- *Sirènes et Midi Net, rituel pour premier mercredi du mois.*
- *L'Année des 13 Lunes à travers le département des Bouches-du Rhône.*
- *Le Concert de Public, ou bientôt o10c, les créations de Pierre Sauvageot.*

Conventionné par le Ministère de la Culture et par la Ville de Marseille, et dès 2005 par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Lieux publics est soutenu par le Conseil Général des Bouches-du Rhône, l'Union Européenne, la DIV et la DAPA.

C'est une des structures de la future Cité des Arts de la Rue.

PROPOSITIONS POUR UNE ANNÉE DES ARTS DE LA RUE Septembre 2004

Les hypothèses décrites dans ce document se basent sur une triple approche des enjeux :

- Approche politique : sensibilisation des élus, des responsables culturels, des médias.
- Approche artistique : invention d'une forme spectaculaire marquant l'inventivité et la solidarité de la profession.
- Approche professionnelle : dispositifs nouveaux, structuration du réseau, aide aux compagnies et aux interprètes.

Elles contiennent plusieurs types de propositions, certaines pérennes et d'autres conjoncturelles, certaines spécifiques au secteur et d'autres qui concernent l'ensemble du spectacle vivant, certaines mobilisant des fonds importants et d'autres étant des avancées sur le fond. Elles sont complémentaires, cherchant à former un tout cohérent qui devrait permettre au secteur et à la problématique de franchir une étape importante.

Volontairement "réalistes", ces hypothèses ne sont pas chiffrées, et leur mise en œuvre n'est pas étudiée. Aucune structure, institution ou personnalité ne sont nommées.

Pas d'art sans artistes, pas de création sans compagnies

- La réforme en cours du régime d'intermittence doit permettre de rassurer artistes et techniciens professionnels sur la pérennisation de leurs métiers.
- Les compagnies professionnelles structurées doivent obtenir les moyens de consolider des emplois permanents, particulièrement ceux des directeurs artistiques.
- Un palier entre l'aide à la production, accessible un an sur deux, et le conventionnement doit être mis en place afin de permettre aux compagnies de travailler dans la continuité.

Ces trois sujets ne concernent pas seulement les Arts de la Rue, mais l'ensemble du spectacle vivant. Ils dépassent largement notre groupe de travail, mais notre secteur, faiblement subventionné et par nature saisonnier, a souffert et souffre particulièrement de la réforme et du conflit en cours. Si des solutions ne sont pas trouvées, toute idée d'une "année " semble vaine car elle se déroulerait dans un climat de protestation sociale et de fragilisation des compagnies et de la création. C'est pourquoi le groupe en son entier et chacun de ses membres en fonction de ses engagements et responsabilités, doivent œuvrer pour que des solutions durables soient trouvées.

Consolider le réseau spécifique

Les Arts de la Rue ont su inventer leurs lieux de diffusion et de production. Un réseau original existe sur le territoire, issu d'aventures individuelles confortées par l'Etat et les collectivités locales et territoriales. Ces lieux doivent être fortement consolidés afin de bâtir un véritable réseau spécifique autour de missions complémentaires :

- Aide à la production artistique, résidences, moyens de coproduction significatifs.
- Diffusion des œuvres sur le territoire.
- Lieux de référence pour les collectivités locales et territoriales et le réseau culturel généraliste.
- Espace "ressource" et de formation continue.

Chacun des lieux existant, ou en cours, a sa propre histoire, son propre projet de développement, son propre regard sur les Arts de la Rue. Il s'agit d'accompagner chacun dans ces parcours originaux, en lien avec les choix des collectivités territoriales.

Deux mesures nouvelles pour renouveler les écritures et les modes de rendez-vous publics

- Un Fonds interdirectionnel (et possiblement interministériel) pour les écritures urbaines spécifiques sera ouvert et doté de manière significative. Il sera accessible à des projets d'écritures in situ (contes urbains, feuilletons, événements, installations...), et demandés en commun par une équipe artistique et un organisateur (collectivité ou structure).
- Pour favoriser l'émergence d'autres modes de diffusion des spectacles de création, un Fonds d'aide à la saison ou à la diffusion hors festival sera créé. Il sera accessible au réseau des Arts de la Rue, aux collectivités locales et territoriales ainsi qu'au réseau culturel généraliste.

Ces deux mesures (une est déjà à l'étude depuis plusieurs années) semblent essentielles car elles ne sont pas seulement des montées en puissance financières, mais des ouvertures vers de nouvelles écritures et de nouveaux rapports avec les publics.

Un acte artistique

Un groupe d'artistes et de programmateurs proposera à l'ensemble des compagnies et des organisateurs un événement artistique ou une logique d'événements artistiques à l'échelle régionale (rituels, caravane, contes urbains, événements éphémères collectifs, rendez-vous...).

Les Arts de la Rue ont su développer des écritures communes, des événements regroupant plusieurs univers artistiques. Afin que "l'année " soit à l'image de la profession, il est essentiel de s'appuyer sur cette capacité rare, et d'ainsi lui donner une couleur artistique particulière et fédérative.

Mettre au cœur du débat et de la réflexion publique les questions de l'art et de la ville, de l'art et des citoyens, du territoire.

Une "année " doit être l'occasion de faire avancer la problématique vers une série de partenaires : élus locaux et nationaux, milieu culturel, médias spécialisés et grand public... De manière générale, les Arts de la Rue doivent avoir les moyens de faire avancer la recherche, la réflexion et le débat sur un sujet qui mêle création artistique, décroisement du spectacle vivant, pluridisciplinarité, accessibilité à tous les publics, aménagement urbain, politique de la ville.

Cette fonction de dissémination peut passer par plusieurs actions complémentaires :

- Un groupe de réflexion comprenant artistes, organisateurs, directeurs techniques, services techniques des villes, juristes, élus, parlementaires établira une série de propositions législatives et réglementaires pour mieux définir et faciliter les propositions artistiques en espace public : licences spécifiques, sécurité, gratuité, place à l'artistique dans l'aménagement urbain... Ce travail pourra aboutir à une sorte de Charte de l'Art vivant dans la Ville, et nourrira une potentielle loi d'orientation ou de programmation du spectacle vivant en y apportant une dimension "espace public ".

- Les propositions issues du groupe de réflexion et les expériences de terrain permettront dans chaque région d'ouvrir des Assises de l'Art et de la Ville. Les acteurs dans chaque région - élus, artistes, organisateurs, aménageurs - pourront confronter leurs idées, leurs projets et leurs propositions pour développer la place de l'art dans l'espace public.

- Des moyens seront dégagés afin de permettre le renouveau d'une politique éditoriale pérenne. L'"année " doit aussi être l'occasion de faire éclore une série de publications grand public de manière circonstancielle.

- Dans le cadre des cahiers des charges des structures culturelles généralistes, l'Etat et les collectivités publiques affirmeront l'importance de la diffusion et de la présence sur l'ensemble d'un territoire. Il ne s'agit pas de mettre en cause la responsabilité du projet artistique des directeurs ou de rentrer dans une hypothétique logique de quotas, mais d'orienter vers des missions qui ne soient pas limitées à un équipement mais qui viseront plus largement une population et un territoire. Les écritures de rue y trouveront logiquement leur place, et les deux mesures nouvelles évoquées plus haut pourront permettre au réseau généraliste de s'impliquer plus dans la création et la diffusion des Arts de la Rue.

Affirmer la dimension européenne et internationale

Les Arts de la Rue français sont déjà très présents en Europe et dans le Monde. Une "année " doit être l'occasion de solidifier des liens durables avec les compagnies et les programmeurs étrangers basés sur la réciprocité des rapports. Plusieurs initiatives seraient pertinentes :

- Favoriser les projets de collaboration artistique transnationaux.
- Faciliter particulièrement la circulation des œuvres françaises à travers le monde.
- Donner une dimension européenne et internationale à "l'acte artistique".
- Inviter un important groupe de professionnels européens et internationaux pour un "séminaire itinérant" leur permettant de croiser les compagnies et les structures.
- Sensibiliser la commission culture de l'Assemblée Européenne ainsi que la Commission Européenne pour développer dans le débat européen la notion d'Arts de la Rue.

La structuration du possible temps des arts de la rue
Novembre 2004

L'Année du Cirque était basée sur deux comités. Un comité d'honneur, 23 personnes: 3 élus, 7 directeurs de compagnie, 3 directeurs d'école, 1 artiste extérieur, 4 personnalités de la presse, et 5 professionnels. Ce comité d'honneur s'est très peu réuni, et a été plutôt symbolique.

Le comité de pilotage, lui réellement opérationnel, était composé de 24 personnes : 5 du Ministère, 2 d'autres ministères, 5 de structures para-publiques (HLM, Villette, ONDA, AFAA), 1 DAC de ville, 3 opérateurs (pôle cirque, scène nationale), 3 écoles, 5 compagnies.

Mais pour les Arts de la Rue, ça me semble plus complexe. Nous avons un premier cercle d'évidence : DMDTS, structures para-publiques (AFAA, ONDA, HLM), et un nombre assez représentatif de professionnels, compagnies et opérateurs. Soit en tout entre 15 et 20 personnes.

Mais il faut impérativement associer réellement une autre série de personnalités :

- autres directions du Ministère de la Culture (DAPA, DDAT).
 - autres ministères (Cohésion sociale, Intérieur, Education, surtout ne pas rater l'inter-ministériel).
 - présence importante des collectivités, associations (FNCC, AMF, Ville et Banlieues), et élus ou techniciens région, département, communauté, ville.
 - quelques scènes généralistes.
 - et quelques regards extérieurs (urbaniste, sociologue, journalistes, juriste, directeur technique).
- Soit encore une petite vingtaine.

Ce qui ne fait pas loin d'une quarantaine de personnes, ce qui fait trop pour travailler tous ensemble, sauf peut-être lors d'une ou deux plénières. Et j'entends bien Elena quand elle dit qu'il ne faut pas être trop nombreux dans un comité de pilotage pour travailler efficacement.

Mais il me semble important de capitaliser toutes ces énergies. D'autant que, beaucoup plus que pour le Cirque, les responsables de la ville (élus, aménageurs, ministères cohésion et intérieur) ont des choses à défendre et à entendre. Comment faire pour être nombreux et efficaces ?

Je n'ai pas la solution miracle. Peut-être faut-il plusieurs groupes de travail sur des chantiers précis . Quitte à ce qu'un petit comité d'organisation suive le tout.

Je verrais quatre groupes : politique, artistique, professionnel, européen.

Dans le "politique", le chantier serait la place des artistes dans la ville (tant du point de vue technique que philosophique que politique que médiatique que réglementaire). Pour aboutir peut-être à une "Charte", des outils de sensibilisation des élus, des médias et des publics, des textes réglementaires voire législatifs, des dispositifs de financements spécifiques pour la ville. On y retrouverait les Ministères, HLM, les collectivités, les regards, des organisateurs, des artistes.

Le "professionnel" avancerait sur aides aux compagnies, structuration du réseau spécifique, sensibilisation des scènes généralistes, "saisons", formation... Il regrouperait Culture, AFAA, ONDA, HLM, organisateurs et artistes.

L'"artistique" serait une sorte de boîte à idées d'actions à proposer aux compagnies, aux organisateurs, aux villes, aussi le lieu du croisement des disciplines et des pratiques, et également la caisse de résonance du dit Temps.

Enfin, un groupe "Europe-International" avec Culture dont DAI, AFAA, élus, organisateurs et artistes.

Ce qui veut dire que les gens pourraient participer à plusieurs groupes bien sûr. Un groupe restreint à une quinzaine de personnes participant à ces groupes serait un Comité d'organisation, le lieu de la synthèse.

Une présidence. Là aussi, il faut y réfléchir. Tout d'abord, il n'y a pas de nom qui fasse immédiatement consensus d'évidence. Et si on suit mon hypothèse de 4 groupes, on peut imaginer que les 4 responsables de groupe forment une sorte de présidence multiple, moins symbolique, mais plurielle ce qui a certains avantages.

Cofondateur en 1981 de la Compagnie TURBULENCE qu'il a dirigée jusqu'en 1999, Jean-Marie Songy a joué en tant qu'acteur et danseur dans diverses compagnies jusqu'à cette date.

Il est fondateur et directeur artistique de "Furies", Festival de Théâtre de Rue et de Cirque de Châlons-en-Champagne (créé en 1990) et de "Spectacles de Grands chemins", Festival d'Ax-Les-Thermes (créé en 1998).

Il est également directeur artistique d'"Eclat", Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac (depuis 1994) et du 1er Mai au Familistère Godin (depuis 2001).

Il assure également la direction artistique de " Sans arrêt, sans limites ", structure spécialisée dans la conception événementielle associant les arts de la rue, et intervient en tant que conseiller artistique sur des événements urbains.

UNE ANNÉE DES ARTS DE LA RUE ?

Avril 2004

On peut se poser tout d'abord la question du pourquoi " une année des arts de la rue " dans une période aussi tendue socialement.

N'allons-nous pas faire le jeu d'une politique culturelle généralisée sur notre territoire qui aurait tendance à prôner une culture de masse au détriment d'un rapport artistique de proximité et d'innovation que nous défendons tous dans le spectacle vivant ?

Il s'agit donc, si nous décidons de nous engager dans cette idée, de bien affirmer notre secteur comme un espace de création, de recherche et de démocratisation d'accès aux cultures et à l'art dans toute sa candeur.

Je crois avoir entendu que le projet qui est dans les têtes à ce jour est plus large que simplement une année consacrée aux spectacles de rue, le souhait de faire une sorte d'année dédiée aux " arts dans la ville " ou aux " arts urbains " ou aux " arts et la ville ".

Ce qui fait penser que nous " le spectacle de rue " serions une partie de ce coup de projecteur, ce qui ne nous empêche pas d'être à l'origine de cette manifestation et de la mettre en œuvre.

On peut donc dire que c'est une bonne idée car elle ouvre à un ensemble de manières et de passions pour l'art dans les espaces publics.

Pour ma part, cela pourrait m'aller. Cependant, dans le domaine " des arts vivants d'espaces urbains ", nous, " le théâtre de rue ", sommes le secteur le moins soutenu au regard des résultats publics obtenus depuis vingt ans. C'est un argument dangereux mais c'est une réalité, le théâtre de rue est présent dans un nombre incalculable de cités, et cette façon de poser l'acte artistique près de tous est unique et très responsable. C'est pourquoi les moyens doivent être orientés sur notre secteur spécialisé du " théâtre de rue ".

Il y a débat sur le titre de cette opération entre, " spectacles ", " théâtre " et " arts ". Personnellement, je milite pour le " théâtre " avec toutes ses formes dérivées et métissées que nous connaissons aujourd'hui.

Mise en garde

Il faut donc affirmer cette " année des arts de la rue " comme un moyen de développement de notre secteur, et non comme un effet uniquement médiatique.

Nous devons exiger la pérennisation de tous les moyens affectés à cette opération pour les années à venir. Exiger une vraie politique d'accompagnement de la part du ministère et de toutes les collectivités locales à tous les niveaux : formation, recherche, création et diffusion.

En effet, pour ceux qui ont suivi " l'année des arts du cirque ", le constat est amer car toutes les mesures de dynamisations réelles dans le domaine des formations et de la mise en place d'outils d'accueil en résidence (pôles cirques) n'ont jamais été suivies de vraies mesures d'accompagnements financiers pour l'aide à la création et sa diffusion.

On constate ainsi que tous les jeunes formés ces cinq dernières années ne trouvent que très peu de débouchés. Ceux-ci peinent à s'insérer dans les professions du spectacle de création.

La mise en œuvre

La fédération doit déterminer le cadre de cette année, ou saison des arts de la rue, et créer une organisation spécifique pour sa mise en œuvre. C'est un travail qui va demander qu'un comité représentatif de notre secteur soit créé au sein des membres de la fédération mais pas que. Ce comité aurait pour principale mission de faire un " pré-cadrage " de cette manifestation, une sorte de cahier des charges qui serait adopté par le CA et présenté aux futurs partenaires.

Se posera lors de cette présentation la question fondamentale de l'organisation, de la structure de décision, et de la représentation en son sein.

Il doit être exigé un budget croisé entre différents ministères et toutes les collectivités locales possible, celles-ci étant concernées au premier chef par cet art. Cette organisation doit maîtriser le budget.

Le contenu

C'est sûrement le plus complexe des sujets à traiter car il recouvre tous nos désirs de voir enfin notre secteur atteindre un vrai niveau de reconnaissance institutionnelle, et en même temps garder une capacité de spontanéité d'intervention.

Si nous acceptons le fait que cette manifestation se veuille large dans les sujets qui concernent l'art dans les espaces publics, il nous faudra aborder de grands thèmes qui demanderont de nous entourer de personnalités extérieures au simple théâtre de rue.

On peut donc se poser les questions de dynamisation de cette manifestation sur les sujets suivants :

La formation.

La création.

Les résidences.

Les lieux de fabrique.

Les centres nationaux.

Le rayonnement et la diffusion des œuvres.

Les festivals.

Les saisons arts de la rue.

La commande publique.

Les débats théoriques.

L'inter-ministériel.

Les cultures urbaines.

Les territoires.

La multiplicité des secteurs concernés.

L'architecture.

L'urbanisme.

La sociologie.

L'anthropologie.

Les arts plastiques et la sculpture urbaine.

Les traditions.

Les dates de cette manifestation.

Un programme, les éditions et les publications.

La communication.

La presse.

...

Et ce n'est pas fini. Ce n'est que le commencement d'une grande aventure. Je tiens à vous dire que je suis disponible pour avancer avec ceux que cela va concerner dans cette idée d'une année ou saison des arts de la rue.

Serge VAN DER HOEVEN, professeur de physique appliquée, entre au Conseil Municipal de Vieux-Condé en 1983, comme Maire-Adjoint à la Culture et à la Communication, puis comme Maire-Adjoint à l'Urbanisme et à la Culture.

En juin 2003, il devient Maire de la commune, puis Conseiller Général du Nord.

Il participe activement à la création en 1993 d'une association culturelle " l'Espace Boris Vian ", à la mise en place en 1999 d'un festival des arts de la rue " Les Turbulentes ", aujourd'hui reconnu d'intérêt communautaire par l'agglomération de Valenciennes Métropole présidée par Monsieur Jean-Louis BORLOO.

Il travaille actuellement avec Virginie FOUCAULT, directrice du festival et de l'espace culturel, à la mise en place d'un lieu pluridisciplinaire de diffusion et d'un lieu de fabrique pour les arts de la rue et de la piste, autour d'une friche industrielle "Le Boulon".

Ce lieu investi depuis 2002, en préfiguration d'une réhabilitation, permet à la fois de mener un travail de diffusion et de création avec notamment l'accueil de compagnies en résidence.

LE TEMPS DES ARTS DE LA RUE : UN HORIZON D'AVENIR

Novembre 2004

Partout en France, des élus, des artistes, des compagnies, des acteurs culturels s'interrogent. Comment repenser la politique culturelle et son renouvellement ? Comment travailler à la médiation entre l'offre culturelle et la population d'un pays où les pratiques culturelles sont souvent dépendantes des appartenances sociales ? Comment faire évoluer notre héritage ? Comment décadencer ? Mieux partager ? Rééquilibrer ? Comment accompagner les nouvelles initiatives ?

Aussi, dans ce contexte, je suis particulièrement heureux qu'un Temps pour les arts de la rue se dessine dans le paysage culturel pour la simple et bonne raison qu'il me semble suggérer des nouvelles voies pour relancer un débat sur la nécessité d'un art vivant dans une société où la référence tend à devenir la culture du divertissement.

Je suis très heureux qu'après plus de trente ans d'accroissement des arts de la rue et d'engouement grandissant des publics, enfin, nous puissions marquer le pas avec une initiative d'ampleur nationale et contribuer à rendre incontournable cet art qui n'a plus à faire la preuve ni de son importance, ni de sa créativité.

Que faut-il attendre de ce Temps des arts de la rue ?

Les arts de la rue ne sont pas du vide qu'il faut remplir, mais bien du plein qu'il faut accompagner avec des moyens adaptés. Aussi, une politique d'intervention significative de tous les partenaires -État, collectivités locales et territoriales- accompagnée de budgets adéquats, est à mon sens une des conditions du succès de ce Temps des arts de la rue . Si de nombreux élus locaux ont jusqu'à présent démontré leur engagement et joué un rôle essentiel dans la création des festivals et de lieux de création, le renforcement et l'élargissement de ces partenariats entre les élus de toutes les collectivités, les acteurs culturels institutionnels ou pas, et les artistes me semblent une priorité.

Priorité d'autant plus évidente que ces formes d'intervention dans l'espace public incarnent des valeurs défendues par les politiques publiques ; elles sont porteuses de cohésion sociale et constituent un formidable vivier d'initiatives pour la démocratie locale. La ré-appropriation de l'espace public par tous, l'accès de tous les publics à la culture, le rapport instantané de l'artiste au public, son engagement, sa mise en danger, le renouvellement constant de la discipline sont autant de dimensions qui participent de la démocratie culturelle que nous nous attelons à construire. En cela, nous devons tous nous sentir concernés par ce Temps des arts de la rue capables de constituer un trait d'union entre les collectivités, les artistes, les populations.

La dimension territoriale est aussi un élément clé des arts de la rue et de son succès populaire. Il existe aujourd'hui un premier réseau de lieux pour la production, la diffusion et l'élargissement des publics. A mes yeux, un des principaux enjeux de ce Temps des arts de la rue consistera à consolider ce maillage encore fragile des

pôles artistiques en émergence. Créer des pôles structurants, développer des initiatives pilotes sur les territoires, développer le conventionnement des compagnies, soutenir la jeune création, la recherche et l'expérimentation, les projets hors cadre, appuyer la formation est indispensable et ce dans la continuité de l'action sur un territoire.

Je voudrais aussi insister sur l'importance du renforcement de l'aide au fonctionnement qui permettrait à tous les acteurs du secteur de se consacrer à des projets d'envergure tout en assumant pleinement leurs responsabilités.

Je souhaite plus que tout qu'il soit ici question de projets durables ; que ce Temps des arts de la rue soit autre chose qu'un phénomène événementiel, et qu'il participe sur les territoires à l'élaboration collective de projets qui donnent du sens et de l'humanisme à la vie, qui redonnent des horizons aux populations, et qui transforment la ville en un laboratoire permanent.

Dans ce sens, je réaffirme mon engagement dans l'accompagnement de cette nouvelle phase de développement des arts de la rue et ma confiance aux artistes qui sauront créer un bouillonnement d'idées et mettre de l'audace dans leurs propositions artistiques.

Que ce Temps des arts de la rue nous rassemble. C'est l'avenir de la culture en France et la façon de penser dont il est question. C'est pour moi le sens véritable à donner à ce Temps des arts de la rue. Sa réussite dépendra de la capacité de tous à maintenir une réflexion ouverte et constructive, à partager les responsabilités, à éviter toute velléité clientéliste ou toute vision dogmatique, à rejeter les idées préconçues et à explorer de nouveaux chemins.

Annexes

ANNEXE 1	
Extraits de	
“Propositions pour préparer l'avenir du spectacle vivant	
Ministère de la Culture et de la Communication / DMDTS”	
Septembre 2004.....	48
ANNEXE 2	
Extrait du rapport de Bernard Latarjet.....	49
ANNEXE 3	
Quelques données chiffrées	
Bulletin d'information d'HLM, janvier 2004.....	51
ANNEXE 4	
De l'air pour l'espace public	
Manifeste de la Fédération des arts de la rue, 2002.....	55

Extraits de :

Propositions pour préparer l'avenir du spectacle vivant
Ministère de la Culture et de la Communication / DMDTS
Septembre 2004

LES ARTS DE LA RUE constat

Après deux décennies d'émergence et d'affirmation, le mouvement des arts de la rue est en questionnement, comme en atteste la volonté d'artistes de tout horizon de ré-interroger leur capacité à se confronter avec des espaces et des publics autres que ceux de lieux consacrés à l'art.

Il demeure également un secteur très sensible. Le caractère saisonnier de l'activité, la précarité des compagnies et leur dépendance vis-à-vis du marché où prédomine une demande d'animation, sont des fragilités que la crise de l'été 2003 a exacerbées.

Si la politique initiée en 1995 par le ministère a permis des avancées réelles dans la reconnaissance et la qualification des arts de la rue, avec notamment le conventionnement de compagnies, le repérage et l'aide à des lieux de fabrication et le soutien aux festivals les plus significatifs, une poursuite de ces efforts s'impose, en particulier dans le domaine de la production et de la diffusion :

- Du côté de la production, un seul centre national de création, Lieux publics ; les lieux de fabrication restent trop faiblement dotés pour s'investir efficacement dans les productions d'autant que le coût de celles-ci augmentent du fait de la professionnalisation croissante des compagnies (rémunération des artistes, appel à des talents extérieurs pour l'écriture, les décors, la chorégraphie...).
- Quant à la diffusion, les festivals d'été restent le premier, et parfois le seul débouché pour les spectacles de rue, alors que les réseaux de l'action culturelle sont restés pratiquement fermés à ce secteur, à quelques exceptions près (Le Havre, Alès, la Ferme du Buisson, Annecy, Calais...).

Par ailleurs, ce secteur est porteur d'enjeux multiples :

- En termes d'esthétiques, la rue, entendue au sens large du terme, comme terroir d'inspiration sociale et spatiale, est une dimension interrogée au travers de plusieurs démarches artistiques : les arts de la rue, mais aussi la danse, la musique, le théâtre et les arts plastiques, sans oublier l'architecture et l'urbanisme, choisissent l'espace public comme contexte, sujet et objet de leur travail et questionnements.
- Du point de vue des politiques publiques, l'art dans la ville permet de réinterroger certains principes fondamentaux, la démocratisation culturelle et l'accessibilité des œuvres à tous. En outre, la rue, par son statut même, interpelle la responsabilité partagée de l'Etat et des collectivités locales en matière de politique culturelle, à l'heure où la décentralisation devient un enjeu majeur de développement.
- Enfin, du point de vue des professions, les arts dans la rue permettent un croisement fertile entre des corps de métiers (artistes et techniciens) construisant l'environnement du vivre quotidien, dans l'éphémère (le besoin de partage et de convivialité) comme dans le bâti (pour retrouver le sens des espaces communs).

PROPOSITIONS

Relancer une politique forte en faveur des arts dans la rue avec une double vocation :

- 1 - Poursuivre l'effort de structuration du paysage établi des arts de la rue dans ses composantes essentielles,

notamment :

- Renforcer la production : distinguer des centres de production de niveau national ; repérer et accompagner quelques autres espaces (lieux intermédiaires) sur la base de leur action territoriale
- Mettre en œuvre un plan de formation, et lancer la FAIAR (école de formation supérieure pour les arts de la rue)
- Favoriser le développement de saisons d'arts de la rue au sein des équipements culturels ou des collectivités

2 - Susciter de nouveaux regards entre œuvres et publics dans l'espace public, ainsi que de nouvelles démarches d'accompagnement et d'implication partagées entre Etat et collectivités locales :

- Promouvoir des actions innovantes de rencontre entre œuvres (spectacle vivant mais aussi autres champs artistiques) et publics/populations
- Repérer et soutenir des expériences-pilotes sur les territoires,
- Organiser des opérations emblématiques " in situ " en partenariat avec des collectivités territoriales.
- Elaborer des dispositifs partenariaux Etat (impliquant plusieurs directions du ministère de la culture) /collectivités locales pour le soutien aux écritures artistiques en espace public.

ANNEXE 2

Extrait du rapport de Bernard Latarjet
Pour un débat national sur l'avenir du spectacle vivant
Avril 2004

Les arts de la rue

Souvent associés au cirque par l'ampleur de leur renouveau, par leur vocation populaire, par leur " indépendance " vis-à-vis de l'Etat (qui représente moins de 15 % de leur financement), les arts de la rue constituent un champ à part entière, dont les spécificités artistiques, sociales et économiques sont reconnues. Parce qu'ils ont choisi l'espace public et sa mise en valeur, ils dessinent de nouvelles formes de rapports à la cité, au citoyen.

Du paysage national qu'ils composent, on peut retenir les traits suivants : 889 compagnies sont répertoriées et 191 compagnies supplémentaires pratiquent à la fois cirque et théâtre de rue. Elles étaient 400 en 1990. Une vingtaine seulement sont conventionnées dont la plupart au seuil minimum (60 000 euros par an). Le budget total consacré par l'État à ce domaine s'élève à 6 000 000 euros qui représentent, ainsi que le soulignent les professionnels, la subvention d'un important CDN alors qu'un français sur trois assiste chaque année à un spectacle de rue.

Les artistes se sont désormais organisés collectivement avec la création en 1997 d'une fédération nationale active et représentative. Elle s'est notamment fait connaître en 2002 par un manifeste " De l'air pour l'espace public " qui est à l'origine des efforts financiers accomplis par l'Etat au cours des deux dernières années. L'une des illustrations de cet effort est l'ouverture en 2004 de la première école nationale à Marseille, la FAI AR (Formation avancée itinérante des arts de la rue) qui place au cœur de sa pédagogie le projet artistique personnel de " l'apprenti ". Sans doute faudra-t-il prochainement envisager des formations complémentaires dans les domaines techniques et scénographiques.

Au plan de la production et de la diffusion, une dizaine de lieux de fabrication, qui sont souvent aussi des lieux de diffusion et d'action culturelle, sont répartis sur le territoire (l'ouverture en 2004 du Parapluie d'Aurillac, premier équipement construit de toutes pièces et destiné au théâtre de rue, est une marque de cette avancée institutionnelle). Comme pour les pôles régionaux du cirque, ils manquent de vrais moyens de production et leurs missions se limitent à la résidence et à l'accompagnement. En outre, quelques lieux d'installation de compagnies constituent de modestes centres de création et de partage, très faiblement dotés à l'exception de " Lieux publics " à Marseille. C'est pourquoi un fonds associant plusieurs directions du ministère (DMDTS, DDAT, DAPA) a été mis en place pour favoriser la création artistique dans les espaces publics urbains.

Même si quelques saisons ou programmations annuelles voient le jour depuis peu, les festivals restent le support privilégié de la circulation des spectacles. Leur rôle est essentiel, alors même que peu d'établissements du réseau institutionnel leur sont ouverts : seule une dizaine de scènes nationales programment des compagnies de rue qui, pour beaucoup d'entre elles dépendent de la diffusion internationale, très peu aidée. Comme dans le monde du cirque, plus encore sans doute du fait de la forte saisonnalité du travail, l'économie des arts de la rue est fortement tributaire des avantages du régime social de l'intermittence dont la réforme pourrait modifier radicalement l'économie. Enfin, il faut rappeler que les compagnies de rue réalisent 80% de leur chiffre d'affaires dans la vente de leur spectacle, essentiellement aux collectivités locales qui occupent de ce fait une place centrale dans le dispositif.

Parmi les propositions évoquées par les professionnels lors des auditions, nous avons retenu :

- la transformation de certains lieux de fabrique en " centres nationaux de production des arts de la rue " dotés de moyens appropriés ;
- le renforcement des soutiens aux principaux festivals de diffusion (l'aide de l'Etat au festival d'Aurillac reste très inférieure à celles dont bénéficient certaines manifestations équivalentes dans d'autres disciplines (Montpellier Danse par exemple) ;
- l'élargissement à de nouveaux partenaires du fonds pour la création artistique en espace urbain, qui pourrait devenir notamment un outil de dialogue et de coopération avec les collectivités locales et favoriser des politiques de commandes entre des villes et des artistes ;
- la croissance du niveau de conventionnement en faveur des compagnies majeures, en contrepartie de la juste rémunération des " permittents " de ces compagnies ;
- globalement, une mise à niveau du soutien de l'Etat, par redéploiement si nécessaire, en tenant compte, ainsi que pour le cirque, de la modestie des sommes en jeu au regard des effets attendus en termes d'élargissement de la diffusion ;
- une meilleure prise en compte des spectacles de rue par le réseau des scènes subventionnées ;
- une " année des arts de la rue " est souhaitée par les professionnels si elle est l'occasion, comme ce fut le cas pour l'Année des arts du cirque, d'une vraie reconnaissance et d'un apport financier public spécifique.

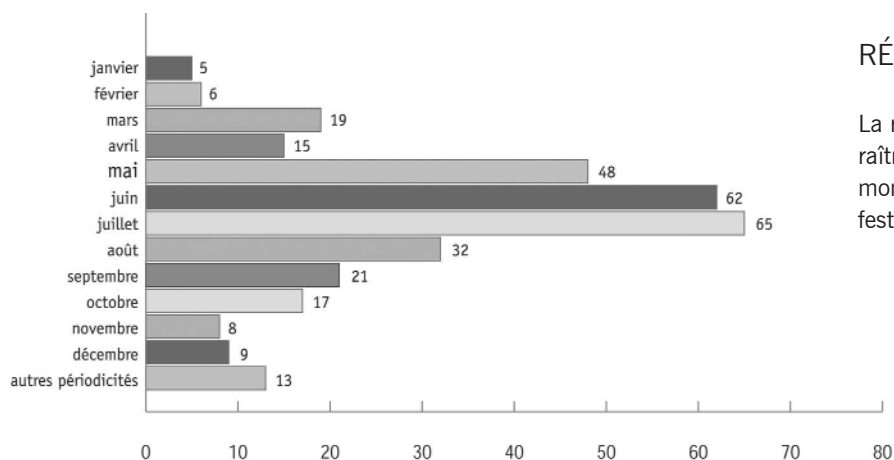
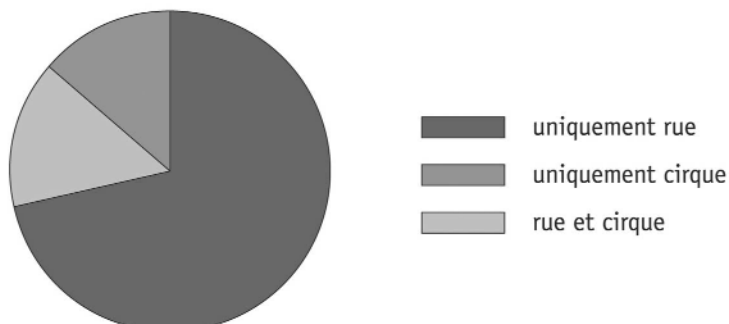
Quelques données chiffrées Bulletin d'information d'HLM, janvier 2004

Les compagnies des arts de la rue en chiffres

RÉPARTITION PAR SECTEUR

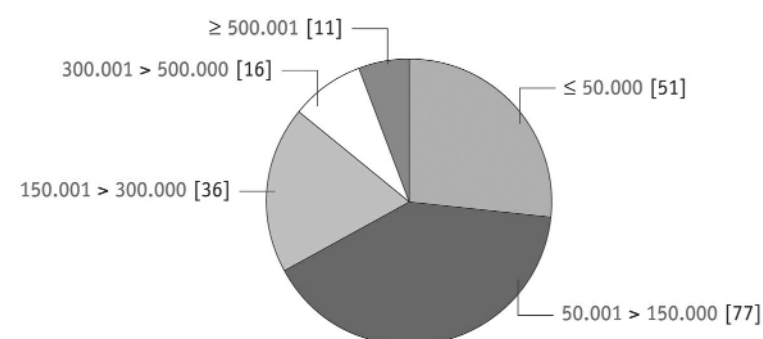
HorsLesMurs a recensé 320 festivals en France dont :

- 230 festivals arts de la rue
- 48 festivals arts du cirque
- 44 festivals arts de la rue et arts du cirque



RÉPARTITION PAR MOIS

La répartition des festivals sur l'année fait apparaître -sans surprise- une forte concentration au moment de la période estivale. Ainsi, 71% des festivals ont lieu entre mai et septembre.

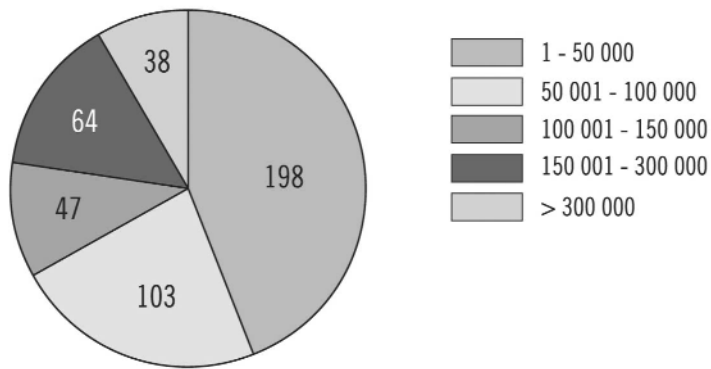


CLASSEMENT PAR BUDGET (en euros)

Le budget des festivals* des arts de la rue et des arts de la piste varie de façon importante. Sur la base de 191 festivals :

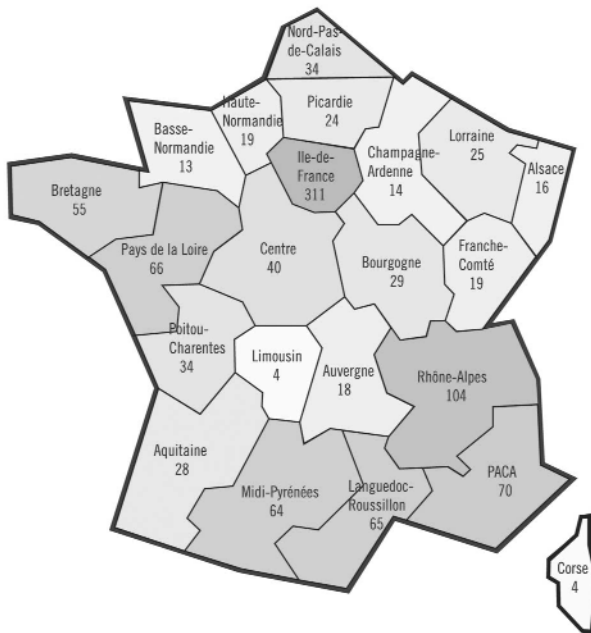
- 27% ont un budget inférieur à 50 000 euros (51 festivals)
- 40% ont un budget situé entre 50 000 et 150 000 euros (77 festivals)
- seulement 6% ont un budget supérieur à 500 000 euros (11 festivals)

* Il s'agit du budget global du festival et non du budget artistique. 191 festivals sur 320 ont rempli le champ "Budget" du questionnaire. Ces statistiques concernent donc 60% des festivals recensés par HorsLesMurs en France.



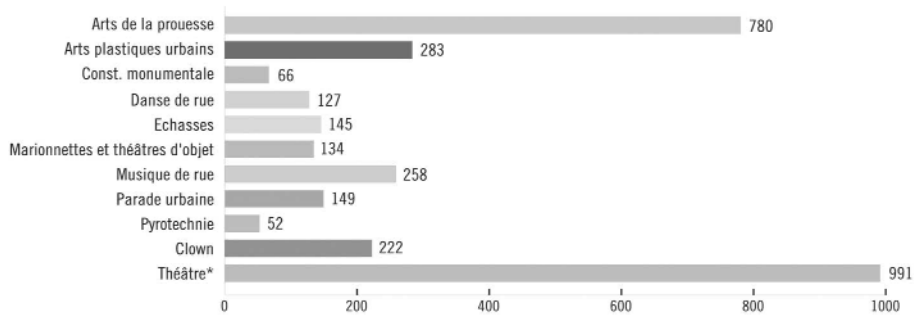
RÉPARTITION PAR BUDGET

Sur un échantillon de 450 compagnies :
 198 ont un budget inférieur ou égal à 50 000 euros
 214 ont un budget compris entre 50 000 et 300 000 euros
 38 ont un budget supérieur à 300 000 euros



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

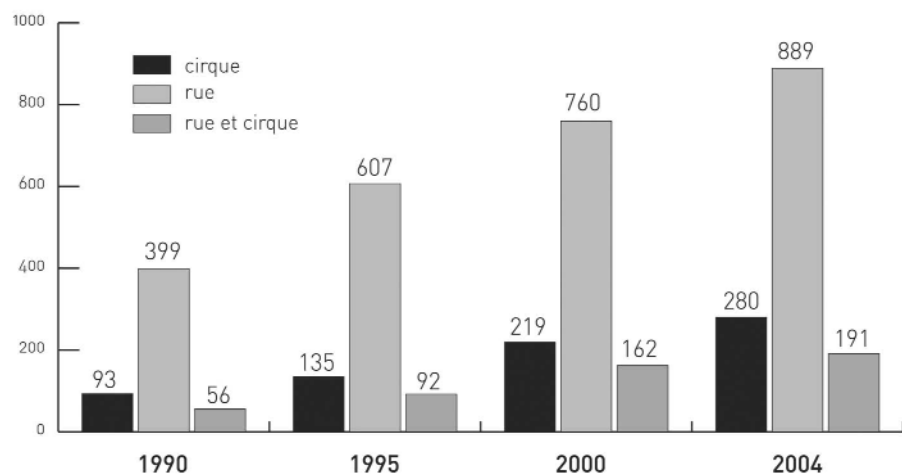
Près de 70% des compagnies se concentre dans 3 grands pôles :
 - l'Ile de France 29%
 - le Grand Sud : Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, PACA 29%
 - le Grand Ouest : Bretagne, Pays de la Loire 11%



* théâtre de textes, conte, mime, théâtre de tréteaux, forain, gestuel ou musical

REPARTITION PAR DISCIPLINE ARTISTIQUE

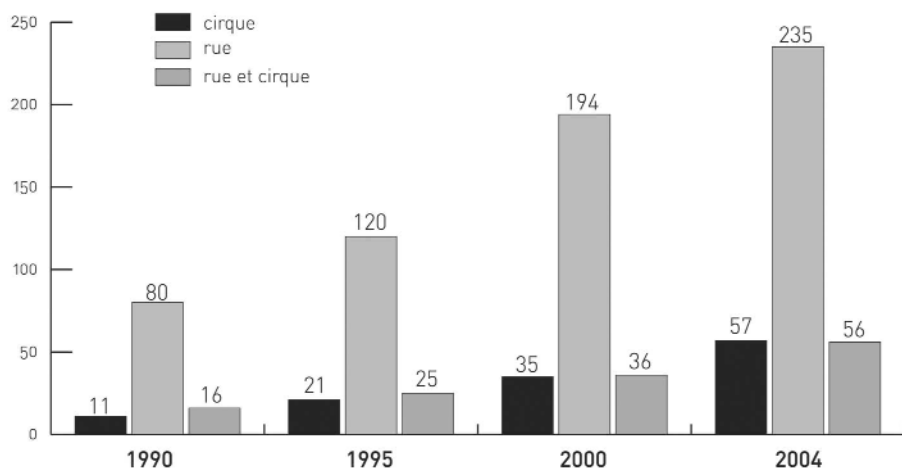
Les principales disciplines artistiques proposées par les compagnies sont le théâtre, les arts de prouesse, les arts plastiques urbains, et la musique de rue



Les compagnies

Depuis 1990, le nombre de compagnies est en constante augmentation. Pour les arts de la rue, l'augmentation la plus significative se situe entre 1990 et 1995, avec 52% de compagnies en plus.

Pour les arts du cirque, l'augmentation la plus spectaculaire a lieu entre 1995 et 2000, avec + 62% pour les compagnies cirque et + 76% pour les compagnies rue et cirque. Entre 2000 et 2004, la progression continue à un rythme moins soutenu aux alentours de 20% pour chaque secteur.



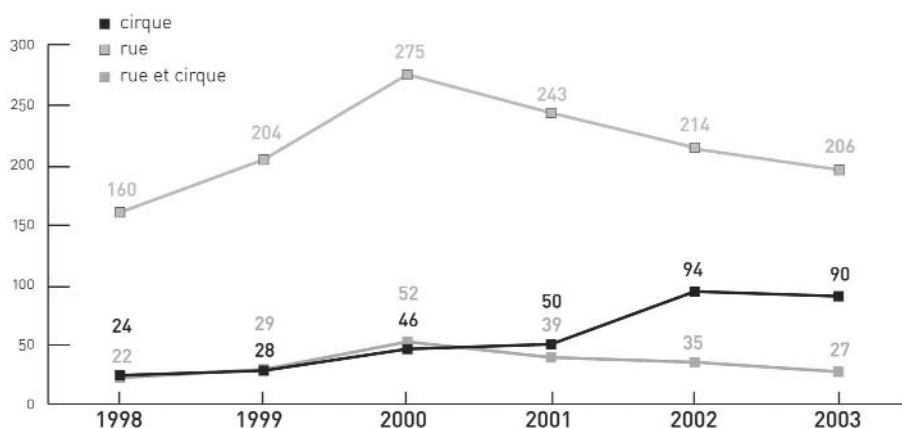
Les spectacles

Après une forte augmentation entre 1998 et 2000, le nombre de spectacles de rue créés chaque année a tendance à se stabiliser, voire à baisser légèrement.

En moyenne, le nombre de spectacles par compagnie est passé d'une création tous les trois ans en 2000 à une création tous les quatre ans en 2004.

En revanche, pour le cirque, le nombre de spectacles créés par les compagnies a connu une progression régulière de 1998 à 2004 et la fréquence des créations est passée, entre 2000 et 2004, de une tous les quatre ans à une tous les trois ans en moyenne.

En revanche, pour le cirque, le nombre de spectacles créés par les compagnies a connu une progression régulière de 1998 à 2004 et la fréquence des créations est passée, entre 2000 et 2004, de une tous les quatre ans à une tous les trois ans en moyenne.



Les festivals

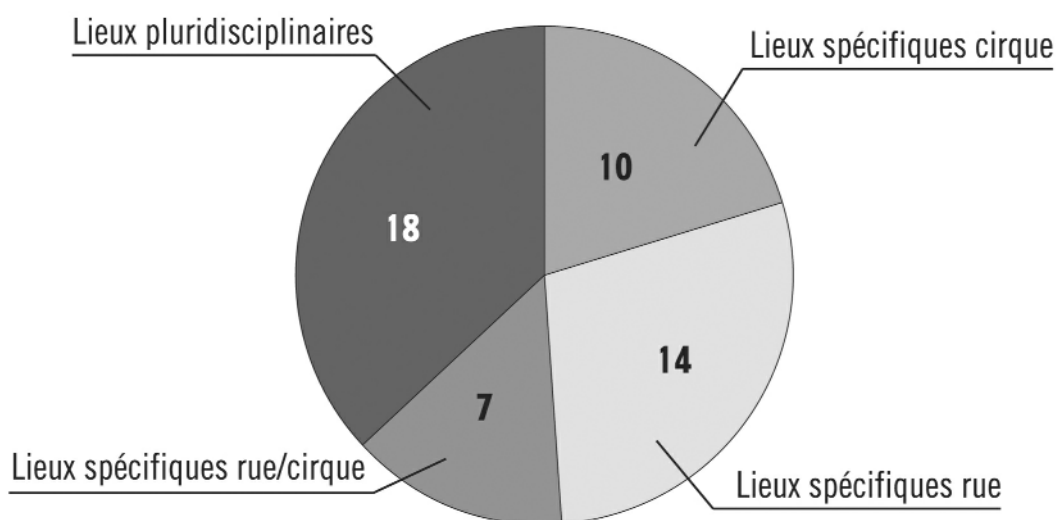
Parallèlement au nombre de compagnies et de spectacles proposés, la multiplication des festivals est l'élément le plus marquant de l'évolution des arts de la rue et des arts du cirque en France ces dernières années.

Entre 1990 et 2004, le nombre de festivals de rue a été multiplié par près de 3 et celui des arts du cirque par 5. On compte aujourd'hui 235 festivals de rue en France, 57 de cirque et 56 avec une programmation rue et cirque.

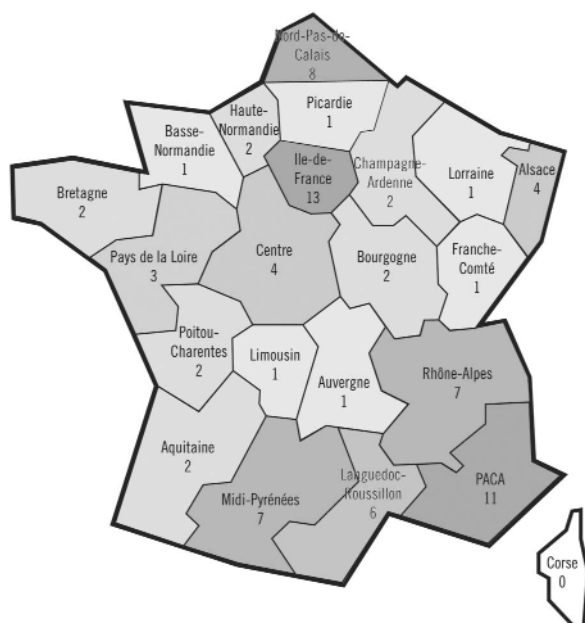
Les lieux de résidence et de création

Répartition géographique des lieux de résidence et de création

On compte en France 81 lieux de résidence et de création qui accueillent des compagnies de rue et/ou de cirque. Parmi eux, une cinquantaine sont entièrement dédiés à ces formes artistiques, les autres sont des lieux pluridisciplinaires, qui consacrent une part importante de leur projet artistique aux arts de la rue et aux arts du cirque. La répartition de l'ensemble de ces lieux sur le territoire fait apparaître une concentration dans les régions d'Ile-de-France, PACA et dans une moindre mesure dans le Nord-Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.



Lieux qui accueillent en résidence des compagnies de rue et/ou de cirque



Les lieux subventionnés par le ministère de la Culture

Sur les 81 lieux de résidence et de création pour les arts de la rue et les arts du cirque, 49 sont soutenus par le ministère de la Culture. On retrouve des lieux spécialisés dans les arts du cirque (10), certains dans les arts de la rue (14) et d'autres dans les deux disciplines artistiques à la fois (7).

Enfin, 18 lieux pluridisciplinaires soutenus par le ministère de la Culture développent une politique d'aide à la création et de résidence en direction de ces disciplines artistiques.

De l'air pour l'espace public
Manifeste de la Fédération des arts de la rue, 2002

DE L'AIR POUR L'ESPACE PUBLIC

La Fédération, association professionnelle des Arts de la Rue, rassemblement des artistes, acteurs et amoureux des Arts de la Rue :

affirme le droit à l'art dans l'espace public, question centrale dans la définition d'une politique culturelle en termes de création contemporaine, de reconnaissance des cultures populaires, et de démocratisation de la vie culturelle.

revendique les moyens nécessaires afin d'accompagner un accès à la culture pour tous.

souligne que l'état d'esprit des artistes de rue est d'ouvrir, ouvrir, ouvrir, ouvrir, ouvrir...

exprime sa totale solidarité envers l'ensemble du vivier artistique qui tente d'émerger hors des pratiques et diffusions " conventionnelles " de la culture : plasticiens, performers, danseurs, circassiens, cinéastes, vidéastes, photographes, musiciens, paysagistes et artistes choisissant la population comme partenaire.

note l'incapacité du réseau de structures culturelles nationales soutenues par le Ministère de la culture à s'ouvrir à la diffusion des pratiques des arts de la rue.

rappelle que les Arts de la Rue ne sont ni émergents (plus de 30 ans) ni intermédiaires (entre qui et qui ?) mais représentent un pan majeur de la création artistique contemporaine nourrie de la puissance des traditions artistiques populaires (carnaval, théâtre de tréteaux, musique mécanique, danse de rue...).

définit les Arts de la Rue comme actes politiques et éthiques d'artistes ayant choisi l'espace public, notamment urbain, comme lieu et sujet de leurs pratiques.

pointe que le savoir-faire des professionnels des arts de la rue consiste à brouiller les pistes du quotidien, susciter des transhumances et des curiosités, défricher de nouveaux territoires avec les habitants des villes et les habitants des champs, provoquer des brassages et des rencontres insolites, rompre les splendides isollements des lieux consacrés, inventer des circulations nouvelles d'oeuvres et de publics avec les artistes qui créent dans les lieux infinis des espaces publics.

ose rêver que l'accompagnement des artistes par l'État ne soit pas uniquement financier mais se lise par un certain nombre d'actes politiques, culturels et réglementaires.

demande la réunion annuelle des Etats Généraux de l'Art dans la Ville, associant artistes, accompagnateurs, élus, avec l'engagement de l'Etat à travers différents ministères (Culture, Ville, Intérieur, Jeunesse et Sports, Tourisme...) et de leurs subdivisions (DMDTS, DAPA, DDAT, DIV...).

demande l'accompagnement réel du Ministère de la Culture dans la sensibilisation et les échanges avec les élus, avec le groupe d'étude parlementaire sur les arts de la rue.

ne peut imaginer plus longtemps l'absence des artistes travaillant dans l'espace public d'organismes comme le Conseil Economique et Social, le Conseil National des Villes...

remarque que les empiétements privés augmentent en permanence et exige que toutes les conventions d'occupation temporaire d'espace public (bars, restaurants, transports...) comprennent quelques jours exceptionnels par an pour rendre cet espace accessible aux œuvres artistiques.

revendique de manière générale que l'ensemble des mobiliers urbains soient facilement démontables pour pouvoir libérer les espaces de manière temporaire.

revendique le droit à la diffusion des œuvres dans tout le territoire.

ne se satisfait pas de la durée limitée de l'été sous nos climats et insiste sur l'importance capitale du développement des " saisons des arts de la rue ". L'Etat doit accompagner financièrement et initier ces nouveaux modes de rencontres entre œuvres et publics à hauteur de 5 M d'euros.

pointe le rôle potentiel de l'ONDA parmi les outils de la politique culturelle et demande que cet organisme soit doté d'au moins 1 M d'euros et d'un chargé de mission spécifique.

affirme la nécessité de la présence de la création artistique dans les événements festifs, et souligne l'importance des festivals des arts de la rue qui, au-delà de rassembler de très larges populations dans le partage et le plaisir, permettent de proposer des aventures artistiques singulières à un très grand public.

propose la création de conventionnements annuels " ville ouverte aux arts vivants " passés entre une ville ou collectivité locale, l'Etat et une compagnie. Ces conventionnements pourraient représenter 5 M d'euros au plan national.

n'arrive toujours pas à admettre que l'accès à la culture contemporaine soit limité à 7% de la population et que les lieux généralistes (scènes nationales et conventionnées) ne soient pas fortement incités dans leur cahier des charges à travailler dans et hors les murs, à la rencontre de l'ensemble des citoyens.

remarque que sans aide ni reconnaissance particulières, les compagnies jouent très fréquemment à l'étranger et particulièrement dans l'Union Européenne, et pointe la nécessité de définir une politique des Arts de la Rue au niveau européen : réseau de coproduction, de diffusion, de formation, mise en commun des ressources, étude des réglementations... Au-delà du soutien occasionnel de l'AFAA, l'encouragement aux échanges internationaux devrait passer par un chargé de mission particulier avec un budget spécifique évalué à 1M d'euros.

veut que le Ministre de la Culture accompagne la création des œuvres.

se réjouit que le Ministère de la Culture ait entendu en partie la forte demande de la profession et ait indiqué sa volonté de porter à 12,2 M d'euros le montant global de l'apport financier de l'Etat dès 2004 mais souligne que cette somme ne correspond qu'à une mise à niveau minimum.

insiste sur l'impérieuse nécessité de développer le réseau des lieux spécifiques.

rappelle que ces lieux, créés à l'initiative d'artistes ou d'accompagnateurs des Arts de la Rue, ont développé des projets singuliers et constituent un réseau essentiel pour la création, la fabrication et la répétition des spectacles, et que la montée en puissance du soutien financier de l'Etat à ces lieux a toujours été accompagnée par celui des collectivités locales.

ne souhaite pas que l'État modélise ces équipes, mais qu'il les soutienne et les accompagne de dispositifs équivalents à ceux déjà existants pour les autres formes de spectacle vivant (centres nationaux de création, scènes nationales et conventionnées...).

rappelle qu'elle a souhaité dès 1998 la création des plusieurs Centres Nationaux de Création des Arts de la Rue.

estime qu'un soutien financier accru à ce réseau ne peut être inférieur à 3M d'euros.

ne peut imaginer que les lieux de création généralistes (CDN, CCN...) n'envisagent pas un instant de sortir des espaces dédiés, des publics et des formes dédiés, et interpellent le Ministère de la Culture sur les missions de ces établissements, et sur les conditions de nominations de leurs directeurs.

rappelle que les compagnies d'Arts de la Rue ont été pionnières pour inventer des lieux de travail partagés, et sollicite un soutien de l'État à ces lieux au moins égal à leurs charges financières (loyers, frais fixes, fluides...).

fait du soutien aux compagnies un axe fondamental d'une politique de développement.

remarque que les compagnies d'Arts de la Rue conventionnées par le Ministère de la Culture sont généralement au minimum du conventionnement, alors que l'écriture spécifique pour l'espace public et la fabrication de dispositifs scénographiques importants ne sont pas prises en compte, et estime à 150 000 euros le plancher d'un soutien annuel à ces compagnies.

ne peut toujours pas accepter l'absence de mesure intermédiaire entre l'aide au projet et le conventionnement et demande instamment qu'une " marche " soit créée afin de permettre d'accompagner les équipes récentes.

regrette que les textes bloquent un certain nombre d'aides en équipement (véhicules, matériel d'hébergement ou d'accueil...).

souligne l'importance du dispositif existant de soutien aux résidences et demande son triplement (1 M d'euros).

ne veut pas "assigner à résidence" les compagnies, et demande que le dispositif de soutien s'élargisse aux essais, aux laboratoires, aux projets éphémères, aux scénographies lourdes.

aimerait que l'État traduise son intérêt par des mesures de lisibilité et de transparence, que les mesures politiques annoncées au niveau national soient effectivement présentes en région (évitant l'effet -37% déjà observé), que la " traçabilité " des mesures soit réalisée, et que les compagnies et les structures ne soient pas ballottées entre les différents services de l'État en région et en centrale.

attend de l'État qu'il identifie des interlocuteurs clairs en région et dans les comités d'experts.

attend une politique de développement par la ressource, la promotion, la formation et les statuts professionnels.

souhaite que l'accès aux ressources des Arts de la Rue se déconcentre et soit pensé en liaison avec les lieux spécifiques en région.

revendique du centre de ressources national qu'il soit porteur de supports éditoriaux professionnels et grand public reflétant la richesse et les problématiques des artistes et des acteurs de la création artistique en espace public.

demande qu'en 2002 commence à se mettre en œuvre la politique de formation que Madame Trautman avait appelée de ses vœux, que cette formation touchant artistes, techniciens, élus et responsables culturels soit basée avant tout sur la matière vivante de la création (les compagnies et les lieux spécifiques), et qu'un budget d'1 M d'euros soit dégagé pour la mise en place d'une politique de dimension nationale.

ne peut omettre de mentionner l'importance du régime particulier d'assurance-chômage pour les intermittents du spectacle dans le paysage professionnel français.

remarque que la Fédération joue un rôle considérable dans le processus de structuration des Arts de la Rue, qu'elle est le lieu du débat et de la rencontre où s'élabore une parole commune, qu'elle met en place les outils

du développement (réseau international, fiscalité, équipes en difficulté...) au plan national et au plan régional, et que sa solidification passe par un soutien financier accru de la part de l'Etat pour atteindre au moins 100 000 euros.

précise que son propre rôle n'est pas de désigner les équipes ou les projets à soutenir, mais de définir les axes d'une politique de développement de ce secteur.

termine son plaidoyer en espérant qu'au-delà des revendications financières légitimes du secteur, c'est bien de la place de l'art dans la cité, de la relation de l'art aux citoyens, **à tous les citoyens**, dont il est question quand on se penche sur les Arts de la Rue.

Chantier en cours...
Mars 2002

La Fédération des arts de la rue

17, boulevard Gariel 13004 Marseille
tél/fax: 04 91 50 03 21 - <http://www.lefourneau.com/lafederation>
